Façonnons l'avenir ensemble



Rapport annuel 2007

nwmo

NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION

SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

Société de gestion des déchets nucléaires
22, avenue St. Clair Est
6e étage
Toronto (Ontario)
M4T 2S3 Canada
Tél. (416) 934-9814
Sans frais (866) 249-6966
www.sgdn.ca


Façonnons l’avenir ensemble

nwmo
NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION
SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

Honorable Gary Lunn, C.P., député
Ministre des Ressources naturelles du Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Mars 2008

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) pour l'exercice financier 2007.

Nous présentons ce rapport conformément aux articles 16 et 23 (1) de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*.

De plus, en vertu de l'article 16 (3) de la Loi, et étant donné qu'il s'agit du premier rapport annuel postérieur à la décision du gouverneur en conseil concernant le choix d'une méthode de gestion, nous soumettons à votre approbation, aux pages 46 à 47 du présent rapport, la formule de financement et les montants à déposer aux fonds en fiducie pour l'année 2008.

Suivant nos obligations en vertu de l'article 24 de la *Loi*, nous rendons ce rapport disponible au public.

Respectueusement soumis,

Gary Kugler
Président du conseil

Ken Nash
Président

Tél. 416.934.9814
Téléc. 416.934.9526
Sans frais 1.866.249.6966

22, avenue St. Clair Est 6e étage
Toronto Ontario Canada M4T 2S3
www.sgdn.ca

Tables des matières



Lettre au ministre

04 **Vue d'ensemble de la SGDN**
Le mandat de la SGDN
Le combustible nucléaire irradié
Vision, mission et valeurs
Mot du président du Conseil
Mot du président

14 **Nos travaux**
Établir des relations durables
Poursuivre la recherche
Garantir la sécurité financière
Examiner, ajuster et valider les plans
Assurer la gouvernance, la supervision et la fonction conseil
Mettre en place une organisation de mise en œuvre
Concevoir, en concertation, un processus de sélection d'un site

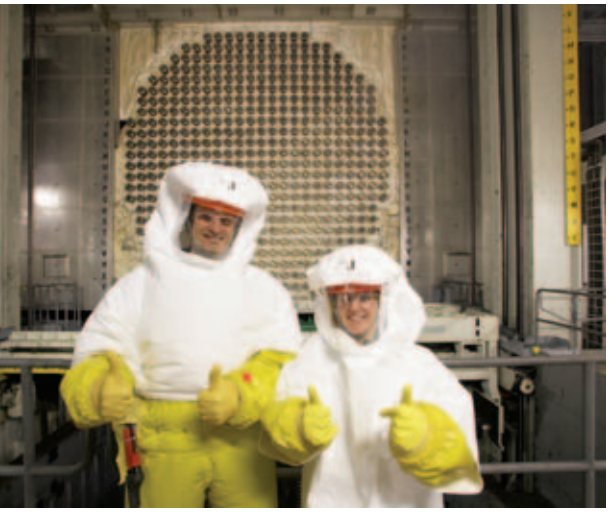
40 **Une assise financière pour l'avenir**

54 **L'organisation**
Les membres
Le Conseil d'administration
Les membres du Conseil d'administration
L'équipe de la SGDN

62 **Le Comité consultatif**

68 **Rapport des vérificateurs et Sommaires financiers**

Vue d'ensemble de la SGDN







Le mandat de la SGDN ›› **La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) fut constituée en 2002, conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*), pour assumer la responsabilité de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien, sous-produit de la production d'électricité dans une centrale nucléaire.**







SENS HORAIRE EN PARTANT DE LA GAUCHE
Face d'un réacteur CANDU; combustible irradié en piscine; conteneurs de stockage à sec; projet d'emplois d'été; le président de la SGDN Ken Nash avec le ministre des Ressources naturelles Gary Lunn.

Au Canada, le combustible nucléaire irradié est actuellement entreposé de façon sécuritaire, sur une base provisoire, à l'intérieur d'installations autorisées sur les sites des centrales nucléaires en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick, où il est produit, et aux installations de recherche nucléaire de l'EACL, au Manitoba. Puisque le combustible nucléaire irradié demeure radioactif pendant une longue période, un plan a été élaboré afin de veiller à ce que ces matières soient confinées et isolées de façon sécuritaire pour assurer la protection de la population et de l'environnement.

La *LDCN* a obligé les sociétés productrices d'électricité qui génèrent du combustible nucléaire irradié à constituer un organisme de gestion des déchets (SGDN) pour présenter des recommandations au gouvernement du

Canada sur la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Dans les trois années suivant l'entrée en vigueur de la *LDCN*, la SGDN devait soumettre au ministre des Ressources naturelles les méthodes proposées de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié, accompagnées d'observations du Comité consultatif, et recommander une méthode. La SGDN a entrepris son étude en 2002 et a présenté son rapport et recommandé une méthode de gestion au ministre des Ressources naturelles du Canada en novembre 2005.

La *Loi* autorise le gouvernement du Canada à choisir une méthode de gestion, ce qu'elle a fait en juin 2007 en optant pour la **Gestion adaptative progressive** (GAP), la méthode recommandée par la SGDN. Notre société assume maintenant la responsabilité de la mise en œuvre de la GAP en demeurant assujettie aux autorisations réglementaires requises. Nous avons l'intention de procéder par étapes, de façon ouverte, transparente et inclusive, en prenant le temps nécessaire pour planifier chaque étape de façon concertée et les valider ensuite avant d'aller de l'avant.

Notre solution **La gestion adaptative progressive**

Une méthode technique

- Confinement et isolation centralisés du combustible nucléaire irradié dans une formation géologique appropriée
- Surveillance continue
- Possibilité de récupération

Un système de gestion

- Processus décisionnel progressif et adaptatif
- Étapes avec points de décision précis
- Acquisition continue de connaissances et adaptation
- Ouvert, inclusif et transparent
- Processus d'engagement qui cible les 4 provinces nucléaires (ON, QC, NB, SK)
- Recherche d'une collectivité hôte informée et consentante

La mise en œuvre de la GAP n'est pas liée à un échéancier fixe. Cependant, nous avons adopté un calendrier conceptuel pour nous guider dans notre travail selon trois phases. Au cours de la première phase, notre activité principale consistera à concevoir et à mettre en œuvre de manière concertée un processus de sélection d'un site pour une installation d'entreposage centralisée. Lorsqu'un site dans une collectivité hôte informée et volontaire aura été sélectionné et lorsque les autorisations réglementaires nécessaires auront été obtenues, nous entreprendrons une étude de caractérisation du site et élaborerons la conception détaillée du dépôt. La construction se fera au cours d'une phase subséquente et s'échelonnera sur plusieurs années une fois que le permis de construction aura été obtenu. Un permis d'exploitation sera requis avant la mise en service de l'installation.

La *LDCN* demandait aux propriétaires de déchets de combustible nucléaire d'instituer des fonds en fiducie distincts pour financer la gestion à long terme de leur combustible irradié. Ces fonds ont été créés en

2002. Des contributions sont versées annuellement par les propriétaires de déchets nucléaires et les états financiers vérifiés sont publiés sur le site Web de la SGDN : **www.sgdn.ca/fondsenfiducie**. Conformément à la Loi, la SGDN soumet dans ce rapport, à l'examen et à l'approbation du gouvernement, une formule de financement et les sommes qui devront être déposées chaque année par les propriétaires de déchets nucléaires afin de subvenir aux coûts de la mise en œuvre de la GAP.

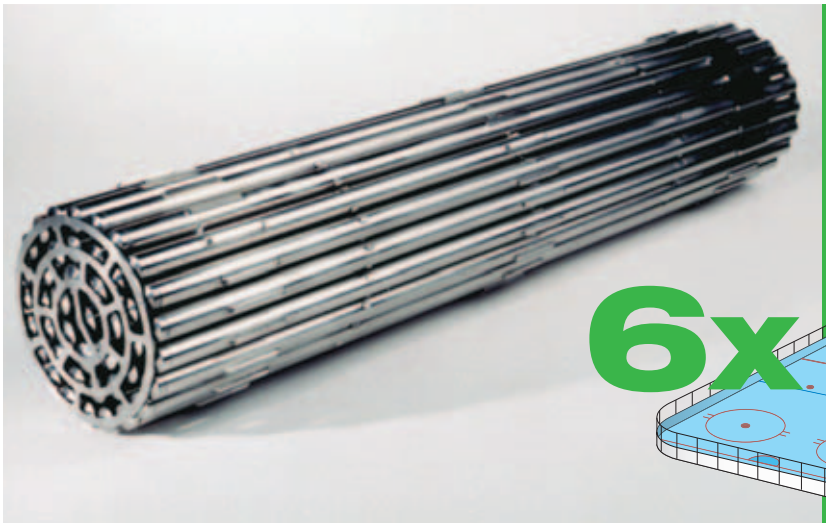
La *LDCN* exigeait également de la Société de gestion des déchets nucléaires qu'elle institue un Comité consultatif dont les observations indépendantes sur l'étude et les rapports triennaux de la Société sont mis à la disposition du public

Le combustible nucléaire irradié

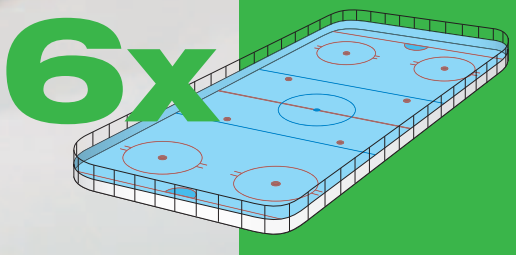
Depuis plus de 40 ans, le programme d'énergie nucléaire canadien a produit un peu plus de deux millions de grappes de combustible irradié. Les grappes de combustible ont sensiblement la taille et la forme d'une bûche pour le foyer et chacune pèse approximativement 24 kg.

Si l'inventaire total actuel des grappes de combustible irradié pouvait être empilé comme du bois de chauffage, il occuperait un espace d'une dimension de six patinoires de hockey, depuis la surface de la glace jusqu'au haut de la bande.

Lorsqu'une grappe de combustible est retirée du réacteur, on l'entrepose de façon sûre sur le site à l'intérieur d'installations autorisées pour le stockage provisoire. Elle est d'abord déposée dans une piscine remplie d'eau pour une durée de sept ou dix ans, pendant laquelle sa chaleur et sa radioactivité décroissent. Par la suite, les grappes irradiées sont habituellement entreposées dans des conteneurs, silos ou enceintes de stockage à sec.



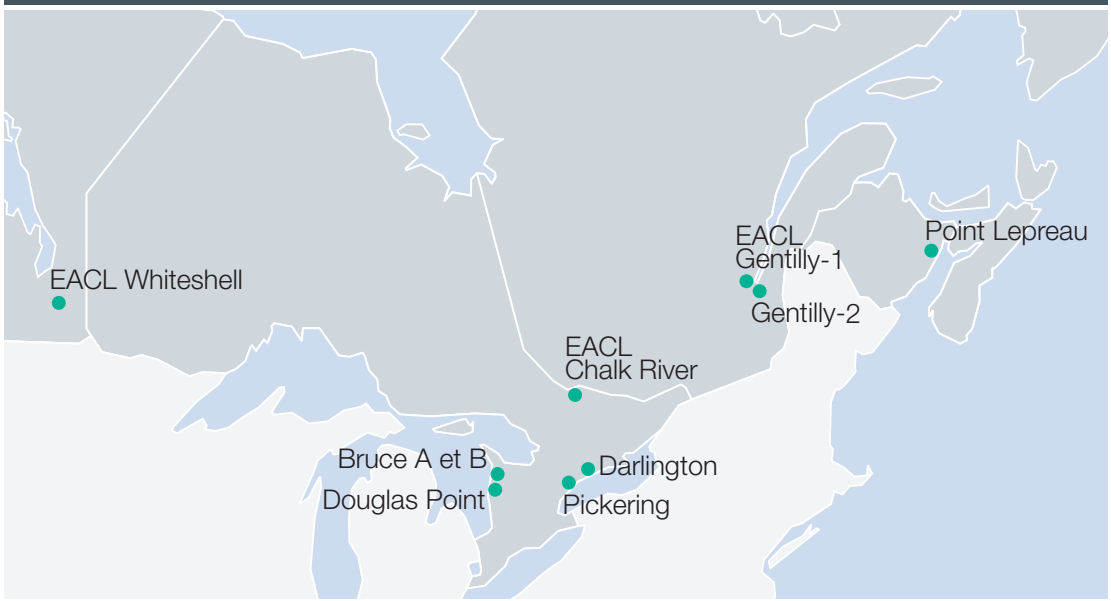
Une grappe de combustible CANDU mesure approximativement 0,5 mètre de longueur. Empilé comme du bois de chauffage, tout le combustible nucléaire irradié canadien pourrait tenir sur six patinoires de hockey.



Approximativement 85 000 grappes de combustible nucléaire irradié sont produites chaque année au Canada. Au 31 décembre 2007, le nombre de grappes de combustible nucléaire irradié entreposées aux installations nucléaires canadiennes était :

	SITE	ENDROIT	GRAPPES STOCKÉES
1.	Point Lepreau	Nouveau-Brunswick	116 070
2.	Gentilly-2	Québec	107 237
3.	Bruce A	Ontario	388 730
4.	Bruce B	Ontario	464 856
5.	Pickering	Ontario	571 406
6.	Darlington	Ontario	322 757
7.	Douglas Point	Ontario	22 256
8.	EACL – Gentilly-1	Québec	3 213
9.	EACL – Laboratoires de Whiteshell	Manitoba	360
10.	EACL – Laboratoires de Chalk River	Ontario	4 853
	Total		**2 001 738**

Installations nucléaires canadiennes



Vision, mission et valeurs

Vision

Notre vision est d'assurer la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire du Canada d'une façon qui protège la population et respecte l'environnement, maintenant et pour l'avenir.

Mission

L'objectif de la SGDN est d'élaborer et de mettre en œuvre, de concert avec le public canadien, une méthode socialement acceptable, techniquement sûre, écologiquement responsable et économiquement viable de gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire du Canada.

Valeurs

Les principes fondamentaux qui nous guident dans notre travail sont :

INTÉGRITÉ

Nous agirons de façon franche, honnête et respectueuse avec tous ceux et celles, sociétés, groupes ou particuliers, qui seront nos interlocuteurs dans l'exécution de notre mandat.

EXCELLENCE

Nous n'aurons de cesse de nous assurer que nos engagements et nos décisions soient garants d'une expertise inégalée, d'une intelligence profonde et d'un instinct novateur.

ENGAGEMENT

Nous chercherons la participation de tous les groupes d'intérêts et serons réceptifs aux points de vue et perspectives les plus variés. Nous communiquerons avec le public et le consulterons activement, poussant la réflexion et encourageant un dialogue constructif.

RESPONSABILITÉ

Nous saurons rendre compte de la gestion avisée, prudente et efficiente des ressources; nous assumerons nos responsabilités entièrement.

TRANSPARENCE

Nous nous efforcerons de procéder, communiquer et prendre des décisions de manière transparente, afin que la méthode soit bien comprise de tous les Canadiens.

Mot du président du Conseil



Le choix par le gouvernement du Canada de la Gestion adaptative progressive pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié constitue un jalon important de l'histoire de la gestion des déchets radioactifs. Le plan est similaire aux méthodes poursuivies par d'autres pays qui produisent de l'électricité d'origine nucléaire, et son acceptation repositionne le Canada au premier plan des nations réalisant des progrès responsables dans la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) se prépare maintenant à aller de l'avant et à s'acquitter de son obligation de mettre en œuvre la Gestion adaptative progressive de manière concertée avec les Canadiens, conformément aux engagements pris et aux intentions exprimées dans notre Rapport d'étude final, *Choisir une voie pour l'avenir*. Nous procéderons en toute conformité avec la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*).

Le Conseil d'administration s'est engagé dès sa formation à pratiquer les plus hauts niveaux de gouvernance. Nos sociétés membres ont approuvé une nouvelle convention d'affiliation et un nouveau règlement général pour

refléter notre nouveau mandat. La composition du Conseil s'est élargie pour accroître l'éventail des compétences, notamment dans les domaines de l'éthique, de la finance et de la culture autochtone.

Nous avons aussi remanié notre Comité consultatif. Tout en mettant à profit l'expertise des membres qui ont accepté le renouvellement de leur mandat au sein du Comité, nous sommes heureux d'avoir recruté de nouveaux membres et d'ajouter des compétences dans les domaines des géosciences, des communications stratégiques et du savoir traditionnel autochtone. Helen Cooper et Gordon Cressy, ayant complété leur mandat, se sont retirés du Comité à la fin de 2007. J'aimerais les remercier pour les judicieux conseils et suggestions qu'ils ont généreusement prodigués à notre Société au cours de ses années formatives.

Bientôt, le Conseil d'administration et le Comité consultatif bénéficieront tous deux de la perspicacité et de la sagesse d'un Groupe d'examen technique qui sera nommé en 2008. Cette nouvelle source de conseils est mise sur pied pour examiner régulièrement notre programme technique afin de s'assurer qu'il se fonde sur des approches et méthodes scientifiques plausibles et qu'il est conforme aux meilleures pratiques internationales.

Les Canadiens s'attendent à ce que les fonds nécessaires soient disponibles au moment où il faudra absorber les coûts de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. En 2007, la SGDN et ses sociétés membres ont satisfait à une exigence importante de la *LDCN* en mettant au point une formule de financement qui est publiée dans ce Rapport annuel et soumis à l'approbation du ministre de Ressources naturelles. Par la formule proposée, nous nous assurons que ceux d'entre nous qui bénéficient de l'énergie nucléaire assurent la gestion à long terme du combustible irradié produit.

La mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive sera un long processus qui durera des décennies. La SGDN a l'intention de s'acquitter de ses responsabilités en concertation avec les Canadiens et de satisfaire entièrement leurs attentes. Nous sommes conscients des difficultés et du caractère complexe de la tâche qui nous attend et nous sommes persuadés qu'avec le soutien continu des citoyens, des spécialistes, des Peuples autochtones et de nos sociétés membres, le combustible nucléaire irradié canadien sera géré de façon sécuritaire et sûre afin que la protection des humains et de l'environnement soit assurée aujourd'hui et dans l'avenir.



Gary Kugler, président du Conseil

Mot du président



En 2007, nous nous sommes appliqués à jeter les assises nécessaires à la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive (GAP). Le Conseil d'administration a formulé sept objectifs stratégiques qui ont été soumis à l'aval de la population canadienne. Au cours de l'année, nous avons fait des progrès à l'égard de chacun de ces objectifs.

- Nous avons étendu nos relations avec les organisations, personnes et Peuples autochtones intéressés et nous avons sollicité leur avis sur la question de la mise en œuvre de la GAP. Il est prévu que nos plans de mise en œuvre préliminaires soient prêts en 2008.

- Nous avons continué à développer notre programme de recherche sociale et nous avons incorporé le programme canadien de recherche technique qui jouit de la contribution d'experts, de onze universités et de quatre partenaires d'autres pays. Ces recherches se poursuivront

tout au long de la mise en œuvre et définiront l'orientation et la programmation de l'apprentissage continu et de la gestion d'adaptation.

- Nous avons formulé une proposition afin que la génération actuelle, qui bénéficie de l'énergie nucléaire, absorbe les coûts reliés à la gestion à long terme du combustible irradié. Cette formule de financement est soumise dans ce Rapport annuel à l'approbation du ministre des Ressources naturelles.

- Nous avons continué à analyser comment les circonstances changeantes pourraient affecter nos plans, y compris les perspectives de nouvelles centrales nucléaires, l'augmentation du volume de combustible à traiter et les nouveaux types de combustibles. Les modifications à la politique énergétique seront continuellement incorporées à nos plans.

- Nous avons amélioré notre structure de gouvernance de plusieurs façons, notamment par les révisions apportées aux règlements et à la convention d'affiliation, les nouvelles nominations au Conseil d'administration et au Comité consultatif, la formalisation de liens de conseil et d'orientation au moyen du Groupe de travail autochtone Niigani, et nos relations avec l'Association canadienne des collectivités hôtes de sites nucléaires. Nous entrevoyons positivement la création d'un groupe d'examen technique indépendant.

- Nous avons renforcé notre capacité organisationnelle par l'incorporation d'experts dans les domaines technique, de la recherche sociale, de l'engagement du public, des ressources légales et humaines, y compris dans l'établissement d'un programme de stages. Notre croissance se poursuivra en 2008.

- Nous avons poursuivi nos recherches liées aux processus de sélection d'un site de dépôt, par des études et par la consultation avec des spécialistes canadiens et étrangers. Nous avons commencé les préparatifs en vue d'entreprendre un dialogue avec les organisations et particuliers intéressés sur l'élaboration d'un processus de sélection d'un site.

Lorsque le gouvernement du Canada a opté en juin 2007 en faveur de notre recommandation, la Gestion adaptative progressive, il a par le fait même confié à la SGDN un rôle important consistant à garantir la sécurité à long terme des Canadiens et de notre environnement dans notre manière de disposer du combustible nucléaire irradié. La tâche est de portée technique, sociale et éthique. Nous optimisons nos processus afin de tirer profit des meilleures connaissances techniques au Canada et dans le monde et nous développons notre capacité à bénéficier des connaissances de spécialistes, du point de vue des citoyens et du savoir des Peuples autochtones pour relever les défis sociaux et éthiques. Nous savons que le succès d'une gestion à long terme du combustible nucléaire irradié dépend de l'aptitude de la SGDN à aller de l'avant, en collaboration avec les Canadiens.



Ken Nash, président

Nos travaux









L'année 2007 marque un nouveau chapitre pour la Société de gestion des déchets nucléaires. Lorsque le gouvernement du Canada a opté en juin pour la méthode que nous recommandions pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié, notre mandat a changé. Nous avons maintenant la responsabilité de mettre en œuvre la Gestion adaptative progressive.









DANS LE SENS HORAIRE, À PARTIR DE LA GAUCHE
Participants au Forum des Aînés; la SGDN sur la colline Parlementaire; pow-wow à la Première nation de Garden River; le personnel de la SGDN en compagnie de Donna Augustine, membre du Forum des Aînés; la SGDN rencontre les conseillers municipaux; chargement d'échantillons à l'Université de Waterloo; laboratoire de réalité virtuelle de l'Université Laurentienne; la SGDN rencontre un comité de rédaction.

Une de nos premières tâches fut de préparer un plan pour orienter nos travaux au cours des premières années de la mise en œuvre. Avec l'aide de notre Conseil d'administration, nous avons défini sept objectifs stratégiques et avons recueilli des observations à leur sujet de la part de particuliers et d'organisations intéressés. Nous avons approché des personnes qui avaient pris part à notre étude et nous avons cherché à obtenir le point de vue de nouveaux participants éventuels à nos travaux.

Les objectifs stratégiques esquissés guident dorénavant l'élaboration de notre plan de travail. Ils sont la référence sur laquelle s'appuie le rapport de nos activités pour l'année 2007.

Établir des relations durables

Depuis le début, la SGDN a reconnu l'importance d'établir et d'entretenir des liens durables avec toutes les personnes et organisations intéressées à la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Nous avons appris que le succès de la Gestion adaptative progressive (GAP) reposait sur le maintien des relations établies avec les personnes potentiellement touchées par nos travaux et la création continuelle de nouveaux liens.

Au cours de la période de transition qui a suivi la publication de notre étude en 2005, alors que le gouvernement évaluait nos recommandations, nous avons échangé avec les élus principalement en répondant aux requêtes et en communiquant via les mécanismes de rapport normalisés et établis, tels que les bulletins d'information, le site Web et le Rapport annuel. À la suite de la décision du gouvernement en juin 2007, nous avons recommencé à tisser des liens avec des individus et organisations d'horizons très variés qui permettront d'établir le fondement de la mise en œuvre réussie de la GAP. Nous avons utilisé notre site Web, le courriel et les messages publipostés, et nous avons rencontré les gens en personne pour nous présenter de nouveau et amorcer la discussion.

OBJECTIF 1

Continuer à édifier des relations à long terme avec les Canadiens et les Autochtones intéressés et obtenir leur participation à l'établissement d'une orientation future.

Rejoindre les parties prenantes

Il est vital que la SGDN demeure accessible au grand public aussi bien qu'aux particuliers et aux organisations intéressées. La décision du gouvernement de confier à notre organisation son nouveau mandat de maître d'œuvre témoigne de la reconnaissance de notre méthode de travail transparente et collaborative.

Une des premières actions que nous avons posées à la suite de la décision fut de nous présenter de nouveau à tous les participants à notre étude qui exprimaient toujours un intérêt pour nos activités afin de leur annoncer que la méthode de la GAP avait été choisie par le gouvernement. Une seconde correspondance a suivi, invitant des suggestions sur les plans préliminaires qui serviraient à orienter nos travaux au cours des cinq premières années de la mise en œuvre. Notre invitation a été appuyée par la publication d'une nouvelle brochure, *Façonnons l'avenir ensemble*, qui relate l'histoire de la SGDN, décrit la GAP et raconte comment elle fut l'aboutissement des trois années de dialogue avec le public. Des bulletins d'information ont été envoyés à plus de 1 000 personnes qui s'étaient manifestées via notre site Web, par téléphone ou avaient écrit pour exprimer leur intérêt.

En plus de cette invitation générale, la SGDN a rejoint un certain nombre d'individus et d'organisations et les a invités à une rencontre informelle pour les mettre au courant de nos travaux, les renseigner sur nos activités à court terme et leur demander de quelle façon ils souhaiteraient participer ou être tenus au courant pendant la mise en œuvre. Nos rencontres informelles se sont déroulées sur plusieurs mois et jusqu'au début de l'année 2008.

Nous avons rencontré des personnes provenant de collectivités voisines de complexes nucléaires, y compris des élus locaux, provinciaux et fédéraux, des groupes de communication et des comités consultatifs. Ces groupes et particuliers ont manifesté un intérêt pour nos travaux et ont exprimé le désir de participer de nouveau. Ils ont également donné leurs points de vue et leurs suggestions sur un éventail de sujets, variant de la nécessité d'accroître la participation des jeunes jusqu'à l'assurance que les projets participatifs demeurent transparents et inclusifs.

Nous avons rencontré des maires et conseillers municipaux de collectivités et nous avons poursuivi nos discussions avec l'Association canadienne des collectivités hôtes de sites nucléaires. Au cours de trois séances distinctes pendant l'année, des membres de cette association nous ont offert de nombreuses suggestions, par exemple celle de nous rappeler l'importance de traiter de la question de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié selon des perspectives variées et de nous assurer que les moyens que nous employons pour rejoindre les gens soient variés et qu'ils incluent un large éventail de citoyens des collectivités.

La SGDN a également fait des démarches auprès d'associations de municipalités, aux niveaux national et provincial, incluant la Fédération canadienne des municipalités (FCM), la Fédération québécoise des municipalités, la Saskatchewan Association of Rural Municipalities (SARM), l'Associaiton des municipalités de l'Ontario (AMO) et la Fédération des municipalités du Nord de l'Ontario (FONOM). À l'invitation de l'AMO, nous avons assisté à leur conférence annuelle et distribué de l'information à plus de 250 délégués qui se sont arrêtés au kiosque de la SGDN. Nous avons aussi accepté l'invitation de la FONOM à participer au Northern Leaders Summit à Timmins, Ontario. L'intérêt manifesté par ces associations a encouragé la SGDN à continuer à établir des liens avec de telles organisations.

Plusieurs ministres et membres d'assemblées législatives de provinces nucléaires ont été généreux de leur temps et leurs rencontres nous ont été profitables. Ils étaient désireux de comprendre davantage la Gestion adaptative progressive et d'apprendre de quelle façon la SGDN se propose d'élaborer ses plans initiaux de mise en œuvre. Afin que le gouvernement demeure informé, il est important de rencontrer le personnel des ministères. La SGDN a programmé des séances d'information auxquelles ont assisté des représentants de plusieurs ministères provinciaux et fédéraux intéressés par la question de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

Nous avons poursuivi notre dialogue avec des représentants d'organisations non gouvernementales qui ont des préoccupations au sujet de l'énergie nucléaire et des déchets radioactifs. Ces discussions ont souvent porté sur les changements récents en matière de politique nucléaire, notamment sur des questions comme le retraitement du combustible irradié ou la construction et le financement de nouvelles centrales.

Tout au long de l'année, la SGDN a aussi informé de ses activités les organisations représentant les diverses facettes de l'industrie nucléaire. Plusieurs membres du personnel de la SGDN ont participé au colloque annuel de l'Association nucléaire canadienne. De plus, des exposés ont été offerts lors de colloques organisés par des groupes tels que l'Association canadienne de radioprotection et Women in Nuclear (les femmes et le nucléaire).

En plus de rencontrer les représentants élus et les groupes et organisations reconnues, la SGDN doit entretenir des moyens de communication avec le grand public. Il est important que nous demeurions accessibles à ceux qui souhaitent être informés ou désirent faire connaître leurs points de vue et leurs observations. Nous avons répondu à des demandes adressées par téléphone ou par écrit, mais la plus grande partie des demandes de renseignements ont été acheminées par courriel par l'entremise de notre site Web **www.sgdn.ca**.

Le site Web constitue un important lieu de rencontre. Il nous permet de publier nos plans et de rendre accessible toute notre documentation, y compris les documents de recherche technique et nos rapports de mission, les bulletins d'information et communiqués, de même que les procès-verbaux des réunions de notre Conseil d'administration et de notre Comité consultatif.

De janvier à décembre 2007, nous avons traité plus de 170 requêtes, demandes de renseignement et observations reçues par voie de courriel. Plusieurs de ces courriels étaient des demandes de documentation, en particulier d'exemplaires imprimés des documents *Façonnons l'avenir ensemble* ou du Rapport d'étude final *Choisir une voie pour l'avenir*. D'autres courriels nous parvenaient de personnes, souvent d'étudiants, souhaitant obtenir des réponses détaillées à des questions précises.

En 2007, le site Web a accueilli plus de 200 000 visiteurs, ce qui porte le nombre de visite à plus de 650 000 depuis son lancement en 2003.

Une autre façon de rejoindre le grand public est par la voie des médias d'information. En plus de répondre aux questions des journalistes, la SGDN s'est efforcée, à la suite de la décision du gouvernement, de sensibiliser les médias. Nous avons tenu une séance d'information technique sur la Gestion adaptative progressive au profit de la Tribune de la presse parlementaire. Nous avons également organisé des rencontres avec les comités de rédaction de quotidiens des collectivités auxquelles nous rendions visite. Nous sommes résolus à continuer ainsi à promouvoir l'intérêt du grand public et des médias envers nos travaux.

Rejoindre les Peuples autochtones

Les Peuples autochtones ont maintenu une collaboration étroite avec la SGDN en 2007. Un des points saillants fut l'achèvement de la mise sur pied de Niigani, le Groupe de travail autochtone recommandé lors de la deuxième édition du Forum des Aînés, en 2006, et composé d'aînés et de jeunes choisis parmi les participants au Forum des Aînés.

La troisième édition du Forum des Aînés s'est déroulée en août à la Première nation de Garden River, près de Sault Ste. Marie. Le Forum, qui faisait suite à un pow-wow de la collectivité, 21 aînés et 13 jeunes qui se sont joints au président de la SGDN, Ken Nash, à neuf membres de l'organisation, à Deborah Poff, membre du Conseil d'administration et à Donald Obonsawin du Comité consultatif.

Un résultat important fut l'orientation proposée par les Aînés qui souhaitent que Niigani fasse en sorte que la reconnaissance de la responsabilité qu'ont les Peuples autochtones envers le territoire et la protection de la terre mère soit inscrite au cœur de l'énoncé de mission de Niigani et reflétée dans la description détaillée des travaux réalisés par Niigani en collaboration avec la SGDN.

Niigani

Le logo de Niigani représente des outardes en vol. L'illustration utilisée pour ce logo est une commande à un artiste ojibwé Kevin Belmore, de Thunder Bay Ontario.

« Niigani signifie 'qui ouvre la voie' et représente tous ceux qui travaillent ensemble et, par conséquent, notre collaboration avec la SGDN, qui suppose l'union des perspectives autochtones et occidentales pour réaliser la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié ». – Gordon Williams, président du groupe Niigani. « Notre logo, qui dépeint un vol d'outardes derrière l'outarde de tête, représente un groupe de personnes qui travaillent ensemble à trouver des solutions. »



Gordon Williams, président du groupe Niigani et Ken Nash, président de la SGDN en compagnie de l'artiste Kevin Belmore.

« Protéger et préserver toute la création : l'air, la terre, l'eau, les plantes, les remèdes, les animaux et l'humanité – d'après les sept enseignements universels que sont l'amour, la confiance, le partage, l'honnêteté, l'humilité, le respect et la sagesse. »

— ÉNONCÉ DE MISSION DE NIIGANI



Membres du Niigani

À L'ARRIÈRE (ORDRE HABITUEL) Mary Magiskan, Chris Lafontaine, Donna Augustine, Brennan Merasty, Tasha Kaye AU PREMIER PLAN (ORDRE HABITUEL) Michael McGuire, Jim Sinclair, Mary Richard, Thomas Mattinas ABSENTS Gordon Williams, Lindsay (Morgan) Freistadt.

Niigani s'est réuni cinq fois au cours de l'année. Le groupe collabore avec la SGDN à « élaborer un processus qui pourrait aider à créer un partenariat entre les collectivités autochtones et la SGDN pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. »

Un des projets parrainés par Niigani fut de conseiller à la SGDN la création d'un programme d'emplois d'été. Pendant six semaines, deux étudiants ont rendu visite à des collectivités autochtones à Elsipogtog (Big Cove) au Nouveau-Brunswick, à Constance Lake en Ontario, à l'Ile-à-la-Crosse en Saskatchewan et à un congrès Youth Outdoor Wellness Conference réunissant des jeunes Autochtones du Nord de la Saskatchewan. Leur tâche consistait à organiser des rencontres avec les aînés, les jeunes et des membres de la collectivité pour développer une compréhension des processus, outils et moyens envisageables d'entrer en communication avec les Autochtones, en particulier les jeunes, au sujet de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

Au fur et à mesure que le processus de mise en œuvre évoluera, l'établissement de liens durables avec des groupes, collectivités et particuliers autochtones, permettra de leur fournir une meilleure compréhension de ce qu'est le combustible nucléaire irradié. Ainsi la compréhension et la sensibilité de la part de la SGDN relativement aux préoccupations et points de vue des Autochtones, continuera d'être un élément essentiel à nos travaux.

Au cours de l'année 2007, nous avons rencontré des organisations autochtones nationales et provinciales. Nous avons également commencé l'ébauche d'un protocole de coopération avec l'Assemblée des Premières nations. Ce protocole constituera le fondement qui assurera que les mécanismes sont en place pour que les Premières nations puissent accéder à l'information et échanger avec la SGDN sur une base continue.

L'échange d'information

La communauté internationale et des corps universitaires portent un intérêt envers les processus et réalisations de la SGDN. Chaque année, nous répondons à des invitations et à des demandes de la part de groupes et d'organisations qui souhaitent obtenir des informations sur nos travaux antérieurs ou faire le point sur nos activités actuelles.

En 2007, la SGDN fut heureuse d'accueillir des délégations de divers pays pour échanger. Parmi les visiteurs se trouvaient des représentants de la Nuclear Science and Technology Organization de l'Australie, du Projet de coopération parlementaire Chine-Canada, de la section suédoise de Young Generation et une délégation politique lithuanienne.

Nous avons aussi accepté des invitations pour donner des conférences dans plusieurs institutions, notamment les universités de Calgary, Western Ontario, Queen's, Carleton et l'Institut de technologie de l'université de l'Ontario. Tout près de 200 étudiants ont assisté à ces conférences. Le Canmore Museum and Geoscience Centre en Alberta a également demandé à en apprendre davantage sur la méthode de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié adoptée par la SGDN.

Élaboration concertée d'un plan de travail quinquennal

En recevant notre nouveau mandat, nous avons cherché à entendre une diversité de voix qui pourraient nous conseiller et nous guider dans la conception de nos processus et des questions à explorer au cours des premiers stades de la mise en œuvre. Afin d'amorcer la discussion au sujet d'un plan directeur pour nos travaux à court terme, nous avons publié un bref document conceptuel, *Les préparatifs de la mise en œuvre*. Le document résumait nos objectifs stratégiques et posait quelques questions pour entamer le dialogue. Nous demandions si les objectifs que nous proposions étaient appropriés et si des objectifs additionnels devaient être étudiés. Nous avons également soulevé des questions au sujet

d'aspects importants de la mise en œuvre. Nous voulions aussi savoir de quelle façon les gens voudraient participer à l'avancement de nos travaux. Les visiteurs de notre site Web ont été invités à donner leur avis.

Au cours des prochains mois, la SGDN continuera de mettre au point les plans qui orienteront à court terme ses travaux. Comme toutes nos actions, cela se fera en collaboration. Nous engagerons les gens d'une manière ouverte, transparente et inclusive et nous prendrons le temps qu'il faudra pour valider chaque étape avant de poursuivre notre chemin ensemble.

DIALOGUE ET COLLABORATION

EXTRAIT DE *LES PRÉPARATIFS DE LA MISE EN OEUVRE*

Les travaux de la SGDN sont fondés sur la prémisse voulant que les citoyens aient le droit d'être informés des discussions et des décisions ayant une incidence sur leur qualité de vie, notamment celles touchant la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié, et également d'y prendre part. Les citoyens apportent une perspective et une expertise spéciales qui permettent de prendre de meilleures décisions. Les décisions concernant la sécurité et le risque sont à juste titre des décisions de société et c'est la raison pour laquelle il est important de tenir compte, d'un bout à l'autre du processus, des priorités et des préoccupations des citoyens provenant de différents horizons, en particulier ceux qui seront directement concernés. Le processus inclusif et concerté de discussion et de prise de décisions au cours des différentes phases de la mise en œuvre est un aspect crucial de la GAP.

La SGDN renforce ses capacités à la fois pour faire participer les citoyens aux discussions et aux activités concertées et pour réfléchir sur les orientations qui se dégageront et faire en sorte de les intégrer dans la mise en ouvre de la GAP. La SGDN participe très activement à des projets conjoints de recherche et de collaboration internationales pour cerner et élaborer de nouveaux processus plus efficaces pour favoriser le dialogue et la collaboration à propos des décisions difficiles qui devront être prises en cours de route. Nous en sommes au stade des efforts initiaux et nous ferons un compte rendu de nos activités à intervalles réguliers.

Poursuivre la recherche

La Gestion adaptative progressive (GAP) exige l'apport des meilleures connaissances canadiennes et internationales au processus décisionnel lié à la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. La mise en œuvre de cette méthode nécessitera des recherches poussées et continues, à la fois sociales et techniques.

En plus de disposer de sa propre équipe de chercheurs, la SGDN s'efforce de développer des liens de travail efficaces avec les universités et la communauté de spécialistes canadiens. Aussi, nous tirons profit des occasions de partenariat et de participation à des projets internationaux de recherche technique et à des programmes de développement et de démonstration. À cette fin, nous avons mis sur pied des programmes complémentaires de recherche technique et sociale.

OBJECTIF 2

Poursuivre la recherche pour élargir la base de connaissances techniques et sociales de la SGDN, en recherchant les meilleures compétences sur le plan international pour appuyer la mise en œuvre de la décision du gouvernement.

Programme de recherche-développement technique

En 2007, la SGDN a pris la responsabilité d'orienter et de diriger toutes les facettes du programme canadien de recherche-développement sur le combustible nucléaire irradié. Plus de 20 contrats pluriannuels précédemment détenus par Ontario Power Generation ont été transférés à notre organisation. Au cours de l'année, nous avons accordé plus de 30 contrats additionnels, incluant des ententes avec onze universités canadiennes.

Nous avons constitué un programme quinquennal de recherche-développement afin d'appuyer la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive et la conception concertée du processus de sélection d'un site. Le programme est axé sur l'ingénierie des installations d'entreposage et d'un dépôt du combustible irradié, les sciences de la Terre et les évaluations de sûreté.

Le programme des sciences de la Terre effectue des recherches visant à développer des outils et techniques qui enrichiront nos capacités en matière d'évaluation et de caractérisation de sites; approfondir nos connaissances dans le domaine de l'évolution à long terme des systèmes d'écoulement des eaux souterraines profondes; améliorer nos méthodes numériques pour l'évaluation de la stabilité à long terme de la géosphère et des effets des perturbations externes; et développer des outils de visualisation pour l'intégration, l'archivage et la communication des informations recueillies.

Les projets en cours de recherche-développement en sciences de la Terre portent sur un grand nombre de domaines, notamment la géologie, la séismologie, les changements climatiques et glaciations, l'hydrogéologie, la géochimie et la paléohydrogéologie.

Les travaux d'ingénierie des installations d'entreposage et d'un dépôt

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT DE LA SGDN SONT :

1. Maintenir des compétences techniques qualifiées en développant notre capacité propre et des rapports efficaces de coopération avec des universités canadiennes et des consultants.
2. Améliorer nos connaissances scientifiques portant sur les technologies liées à l'entreposage centralisé du combustible irradié et au confinement ainsi qu'à l'isolation à long terme dans un dépôt en profondeur.
3. Poursuivre le développement des capacités requises pour évaluer les sites potentiels d'un point de vue technique.
4. Rechercher les occasions de collaboration et de participation internationales à des programmes communs de recherche, de développement et de démonstration, pour intégrer les meilleures connaissances et pratiques internationales au travail technique de la SGDN.
5. Développer notre compréhension des concepts de surveillance et récupérabilité au cours des diverses étapes de la mise en œuvre.
6. Se tenir renseigné sur les solutions de remplacement pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.
7. Tenir à jour l'estimation des coûts de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au Canada.
8. Incorporer le savoir traditionnel autochtone à la recherche et au développement technique.

du combustible irradié incluent la recherche sur l'intégrité du combustible, la conception d'un dépôt, la conception et l'intégrité des contenants, la corrosion, les propriétés des matériaux d'étanchéité, les études microbiennes et la surveillance et la récupérabilité du combustible irradié.

Notre programme d'évaluation de la sûreté examine la dissolution du combustible irradié, les données relatives à la biosphère et la modélisation et le développement de codes. Il comprend aussi la préparation d'études de cas dans le domaine de la sûreté. Nous continuons de suivre de près les recherches à l'échelle internationale sur les technologies alternatives pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

Au cours de l'année, la SGDN a participé à plusieurs présentations techniques, ateliers et séminaires en collaboration avec des universités, des consultants et des organisations gouvernementales. Notons les suivants :

- Un atelier sur la corrosion des contenants de combustible irradié pour examiner l'état actuel des connaissances scientifiques en matière de processus de corrosion;

- Un séminaire annuel des sciences de la Terre pour mettre à jour les connaissances en géosciences portant sur les dépôts en couches géologiques profondes;

- Une mise à jour annuelle du programme technique pour la Commission canadienne de sûreté nucléaire;
- Un atelier sur l'avancement de la technologie appliquée aux matériaux d'étanchéité; et
- Un atelier sur la modélisation d'évaluations de sûreté des scénarios, où nous avons rencontré des consultants en évaluation et en géoscience pour discuter de l'état d'avancement de la modélisation des diverses étapes des cycles de glaciation et des incidences éventuelles sur un dépôt en profondeur.

Réglementation

En 2007, en prévision des futures démarches d'obtention de permis qui seront requises pendant la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive, la SGDN a amorcé un dialogue avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Ensemble, nous avons établi des points de contact officiels et officieux entre les deux organisations. Nous avons aussi pris des ententes de recouvrement des coûts afin de permettre au personnel de la CCSN de travailler au dossier de la SGDN. En plus de fournir une mise à jour annuelle sur le programme technique, la SGDN s'est engagée, pour l'année 2008, à informer la Commission sur l'état d'avancement du programme canadien de gestion à long terme du combustible irradié.

Collaboration technique internationale

Un élément important de l'approche préconisée par la SGDN en matière de recherche est notre interaction avec les organisations de gestion des déchets dans d'autres pays. Nous accordons aussi notre soutien aux recherches par l'entremise de la participation du Canada à l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'OCDE.

Nous participons activement aux projets conjoints de recherche-développement au Laboratoire sur la roche dure d'Äspö, en Suède, et nous tirons profit des accords de coopération internationale avec SKB en Suède, Posiva en Finlande, NAGRA en Suisse et ANDRA en France. Ces accords couvrent tous les domaines reliés à l'étude de la gestion à long terme du combustible irradié. Ils traitent entre autres des questions suivantes : les options de gestion, la recherche et la caractérisation d'un site, l'ingénierie conceptuelle, la communication avec le public et sa participation, ainsi que les études d'impact sur l'environnement.

Au mois de mai, nous avons participé à la 14e Rencontre du comité conjoint international et du forum d'évaluation technique du Laboratoire sur la roche dure d'Äspö, où nous avons présenté les résultats du soutien du Canada à plusieurs projets. Plus tard au cours de l'année, la SGDN a accueilli la 23e Rencontre annuelle de l'International SKB Äspö Task Force (groupe de travail international d'Äspö de SKB) sur la modélisation de l'écoulement des eaux souterraines et le transport de soluté. Huit autres organisations nationales de gestion des déchets participent aux recherches internationales en cours au Laboratoire sur la roche dure d'Äspö.

Parmi d'autres participations internationales, mentionnons une visite du Laboratoire de recherche de Bure en France pour examiner la possibilité de réaliser des projets de recherche en collaboration avec ANDRA. Nous avons aussi assisté, à Paris, à la rencontre annuelle du Groupe d'intégration pour le dossier sûreté de l'OCDE/AEN afin de discuter d'éventuels programmes en collaboration pour les quatre prochaines années.

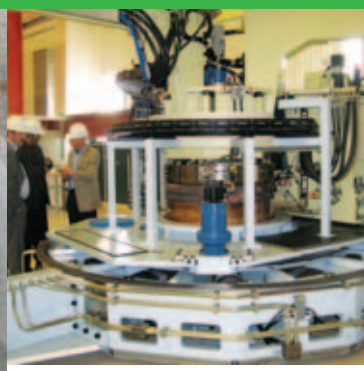
Groupe d'examen technique

Le programme technique de la SGDN doit se fonder sur des approches et méthodologies scientifiques et techniques reconnues, conformes aux pratiques internationales et capables d'élargir et de faire progresser les connaissances techniques de l'organisation afin de soutenir la mise en œuvre de la GAP. Pour assurer la qualité du programme, le Conseil d'administration a approuvé le mandat d'un Groupe d'examen technique indépendant. Ces spécialistes tiendront leurs premières réunions en 2008 et feront rapport au Conseil d'administration et au Comité consultatif de la SGDN.

COLLABORATION INTERNATIONALE

La Suède possède un des programmes nationaux de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié des plus avancés au monde. SKB, la société nationale de gestion du combustible et des déchets nucléaires, a adopté une approche semblable à celle du Canada et prévoit mener à bien au cours des prochaines années son processus par étape visant à choisir un site pour construire un dépôt géologique en profondeur. Une équipe de la SGDN s'est rendue, en mai, au Laboratoire sur la roche dure de SKB Äspö à Oskarshamn pour vérifier certaines des expériences conjointes qui y sont effectuées, notamment une démonstration de forage de précision.





À GAUCHE La SGDN visite SKB – forage de précision au laboratoire de la roche dure d'Äspö; CI-DESSUS soudure du cuivre.

Regard vers l'avenir

La SGDN s'engage à maintenir un programme riche et solide de recherche-développement pour en apprendre davantage sur les technologies reliées à la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié et soutenir le développement en concertation du processus de sélection d'un site. Nos travaux à court terme porteront principalement sur le développement des moyens servant à évaluer les sites potentiels à partir d'une perspective technique, sur l'amélioration de notre compréhension du dossier sûreté relativement à un dépôt géologique et sur le développement de modèles conceptuels de dépôts.

Dans le domaine des géosciences, nous entrevoyons positivement l'élaboration de critères géoscientifiques de sélection d'un site pour aider à la présélection des sites potentiels. En matière d'évaluation de sûreté, nous procéderons notamment à l'élaboration d'un exemple typique de sûreté d'un dépôt géologique en profondeur, tout en surveillant constamment l'évolution de la réglementation concernant les installations de gestion du combustible irradié.

En plus de maintenir un programme pour assurer l'intégrité du combustible irradié en dépôt, nos activités d'ingénierie incluront, parmi d'autres tâches, une évaluation technique de l'incidence de différents types ou volumes de combustible irradié sur la GAP et une évaluation des méthodes de disposition des contenants dans un dépôt en profondeur.

Au cours de nos travaux, nous continuerons d'axer nos efforts sur le renforcement de nos effectifs en ressources humaines afin de nous assurer que nous avons la capacité de diriger la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive.

Recherche sociale

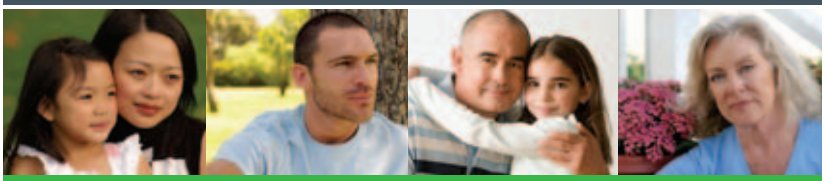
La mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive nécessitera une compréhension des questions et préoccupations sociales reliées à la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Au fur et à mesure de nos progrès, nous devrons identifier et orienter les techniques ainsi que les mécanismes d'engagement des particuliers et des organisations intéressés au processus décisionnel, particulièrement ceux qui seront les plus touchés.

Le large éventail de personnes et groupes avec qui nous envisageons travailler inclut les gens qui vivent dans des collectivités voisines de complexes nucléaires ou qui pourraient être affectées, les groupes autochtones locaux, régionaux et nationaux, les experts scientifiques, l'industrie, les organisations gouvernementales et non gouvernementales, de même que les personnes qui pourraient être touchées par nos travaux et celles du grand public qui sont intéressées par la question. Nous devrons trouver des façons de communiquer les sujets complexes à être traités et aider les gens qui souhaitent participer au processus décisionnel à en connaître davantage.

Une façon d'aider les gens à approfondir leurs connaissances pendant ces premiers pas est de commanditer des communications d'universitaires et d'intervenants au Canada et à l'étranger qui pourraient les sensibiliser et améliorer leur compréhension des enjeux auxquels nous sommes confrontés. De plus, les experts peuvent rapporter les expériences de personnes qui ont eu à faire face à de telles préoccupations. La commandite de communications de spécialistes et leur publication sur notre site Web constituent des éléments importants de notre programme de recherche sociale.

La SGDN est partenaire fondateur du Canadian Business Ethics Research Network (Réseau canadien de recherche éthique des affaires), qui étudie les disciplines universitaires et la sphère économique pour combiner les perspectives issues de l'éthique des affaires, de la responsabilité sociale des entreprises, du développement durable, du triple bottom line (triple résultat) et de la recherche en gouvernance d'entreprise.

ATTENTES VIS-À-VIS DE LA MISE EN OEUVRE



Voici ce que les Canadiens nous ont dit souhaiter de la part de la SGDN :

- qu'elle continue à développer de nouvelles connaissances
- qu'elle informe le public des innovations émergentes
- qu'elle sollicite des vérifications par des tiers pour assurer la confiance à son endroit
- qu'elle tienne compte de ce qui se fait à l'étranger
- qu'elle s'assure que les meilleures connaissances et compétences sont mises à contribution
- qu'elle évalue ses actions en comparaison avec des balises indépendantes
- qu'elle communique dans un langage simple et non technique
- qu'elle engage le public dans le processus décisionnel

Notre programme de recherche sociale comprend également des activités visant à étudier et comprendre les attentes des Canadiens. À la fin de l'année 2006, nous avons demandé à Navigator, une entreprise de recherche de premier rang, d'organiser une série de groupes de discussion réunissant des leaders d'opinion engagés des quatre provinces nucléaires. Cette recherche qualitative visant à sonder les attentes des citoyens au regard de la SGDN s'est poursuivie en 2007, confirmant les caractéristiques attendues par les Canadiens d'une organisation chargée de mettre en œuvre la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

Plusieurs participants à nos groupes de discussion ont accepté notre invitation à poursuivre leur contribution à nos recherches sociales en se réunissant de nouveau en Forums de citoyens pour une série de discussions additionnelles au sujet de la SGDN et de la gestion des déchets nucléaires. Une des premières tâches qu'ils ont entreprises fut d'examiner une partie de notre matériel de communication.

Lors de l'évaluation de notre brochure, *Façonnons l'avenir ensemble*, ils se sont généralement montrés réceptifs et ont jugé qu'elle était juste et bien présentée. Par contre, ils ont offert des suggestions précises d'amélioration pour nos éditions futures.

Les membres des Forums de citoyens ont aussi répondu à des questions au sujet du site Web de la SGDN. Plusieurs ont dit qu'il était instructif, détaillé et de navigation aisée. Encore une fois, un certain nombre d'améliorations ont été suggérées et seront utiles à l'évolution du site. Les Forums de citoyens continueront de contribuer aux travaux de la SGDN au cours de l'année 2008.

Nous espérons que les Forums de citoyens nous apprendront comment engager les citoyens d'une façon plus large dans l'esquisse à court terme de la mise en œuvre qui démarre, le développement d'une vision à long terme et la mise au point de processus décisionnels pour l'avenir.

Recherche sociale internationale

L'acquisition continue de connaissances et l'adaptabilité sont essentielles à la réussite de la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive. La SGDN a continué en 2007 à contribuer au développement international des meilleures pratiques d'engagement public en matière de gestion des déchets radioactifs et à en tirer des enseignements.

En septembre, nous avons participé à l'atelier CARL à Oskarshamn, en Suède. Ce projet de recherche international pluriannuel, qui s'est conclu en 2007, a ouvert des perspectives sur les résultats de l'engagement des parties prenantes au processus de décision.

Notre participation au Forum international sur la confiance des parties prenantes dans le domaine de la gestion des déchets radioactifs de l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'OCDE s'est poursuivie. Le personnel de la SGDN a présenté notre expérience à ce jour concernant l'engagement du public et a partagé les meilleures pratiques dans ce domaine avec des représentants des 15 autres organisations de gestion du combustible irradié qui y participaient. Nous avons aussi participé en fin d'année à l'activité de remue-méninges du Forum au sujet des priorités pour nos activités futures.

Recherches sociales futures

Au fil de nos travaux, nos activités de recherche sociale porteront sur un large éventail de sujets reliés à la mise en œuvre. Nous prévoyons que les questions suivantes retiendront notre attention :

- Quelle sera l'évolution des méthodes de dialogue, de collaboration et de résolution de conflits;
- Comment la SGDN pourrait-elle favoriser l'augmentation de la capacité de dialoguer des participants;
- Quelle serait la meilleure façon pour nous de promouvoir l'ajout du savoir traditionnel au savoir issu de la recherche sociale, scientifique et sur la nature pour parfaire le processus de décision;
- Quel sera l'évolution des valeurs canadiennes touchant ce sujet; et
- Comment pouvons-nous assurer le bien-être des collectivités touchées?

Publications

La SGDN publie tous les résultats de ses recherches techniques et sociales et ses rapports sur son site Web **www.sgdn.ca**.

Garantir la sécurité financière

Qui paiera pour la Gestion adaptative progressive? Et comment? Les Canadiens s'attendent à ce que les montants requis pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié soient disponibles au moment voulu. Ils sont convaincus également que ceux qui bénéficient de l'énergie nucléaire doivent s'occuper des déchets qu'ils produisent.

OBJECTIF 3

Proposer une formule de financement et un échéancier de versements aux fonds en fiducie qui garantissent la sûreté financière et le financement à long terme du programme.

Les fonds en fiducie selon la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*) aborde spécifiquement les obligations financières à venir pour la gestion à long terme du combustible irradié. En vertu de la *Loi*, les principales sociétés productrices de déchets de combustible nucléaire sont tenues de financer la gestion à long terme de ces déchets en instituant des fonds en fiducie dans ce but et en y versant des montants annuellement.

Ontario Power Generation, Hydro-Québec, Énergie Nouveau-Brunswick[1] et Énergie atomique du Canada limitée ont constitué ces fonds en 2002 et ont versé les contributions requises à leurs fonds respectifs chaque année. Les versements totalisaient 1,1 milliard $ à la fin de l'exercice financier de novembre 2007. La valeur totale de ces fonds, incluant les revenus d'investissement, s'élevait à approximativement 1,4 milliard $. Cette somme s'ajoute à celles d'autres fonds distincts et de garanties financières fournies par les sociétés productrices pour la gestion du combustible irradié et le déclassement.

L'expérience vécue dans d'autres pays a montré l'importance de mettre ces fonds considérables à l'abri, afin qu'ils soient consacrés pour ce à quoi ils sont prévus. La *LDCN* comprend des dispositions explicites servant à assurer que ces fonds en fiducie soient gardés en sécurité et utilisés uniquement pour les fins prévues. La SGDN n'aura accès à ces fonds que lors de la mise en œuvre de la méthode de gestion choisie par le gouvernement une fois qu'un permis de construction ou d'exploitation ura été délivré en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (*LSRN*).

Ces obligations législatives relèvent de la responsabilité individuelle des sociétés susmentionnées et non de la SGDN. Ces fonds sont mentionnés ici à cause de leur importance pour la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire.

[1] En 2004, par le biais d'un ordre de virement, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a transféré la responsabilité de tous les aspects des actifs de production d'énergie nucléaire qui sont propriétés de la province à une nouvelle filiale, Énergie nucléaire NB.

CONTRIBUTIONS EN 2007

Au cours de l'exercice financier 2007, les quatre sociétés membres ont effectué les dépôts suivants dans leurs fonds en fiducie respectifs :

Ontario Power Generation Inc.	100 000 000 $
Hydro-Québec[2]	8 000 000 $
Énergie nucléaire NB	4 000 000 $
Énergie atomique du Canada limitée	2,000,000 $

Conformément à la *LDCN*, la SGDN rend publics les états financiers vérifiés de ces comptes en fiducie dès qu'ils sont produits par les institutions financières pour chaque exercice. Ils sont affichés sur **www.sgdn.ca/fondsenfiducie**.

La *LDCN* stipule que les contributions aux fonds en fiducie doivent se poursuivre au rythme actuel jusqu'à ce qu'une nouvelle formule de financement ait été approuvée par le ministre de Ressources naturelles Canada.

Élaboration d'une formule de financement

La *LDCN* oblige la SGDN à proposer, dans ce premier Rapport annuel suivant la décision du gouvernement sur la méthode de gestion, une formule de financement pour résoudre la question des coûts financiers futurs reliés à la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive.

Pour atteindre une sécurité financière, nous devons déterminer quels sont les coûts raisonnablement prévisibles pour la durée du projet, en ajoutant une réserve pour éventualités, et ensuite concevoir un système qui assurera la collecte et la protection des sommes suffisantes pour couvrir tous les coûts occasionnés selon diverses circonstances sociales et économiques, et ce, à l'intérieur d'un délai requis.

En 2007, les sociétés membres ont consacré temps et efforts avec la SGDN pour mettre au point une formule qui fera en sorte que les fonds nécessaires pour subvenir à la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié seront disponibles lorsque requis. La formule, basée en grande partie sur les projections de combustible irradié produites par chaque propriétaire de déchets, attribue à chaque société sa part de responsabilité pour le coût total estimatif. Elle précise les contributions que chaque propriétaire doit verser aux fonds en fiducie en vertu de sa part du coût estimatif total de la méthode de gestion.

[2] En plus du dépôt de 4 000 000 $ qu'Hydro-Québec est tenue de faire en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, elle a effectué un dépôt ponctuel de 4 000 000 $, portant le total du versement à 8 000 000 $ en 2007.

FORMULE DE FINANCEMENT DE LA SGDN – MEMBRES DU GROUPE D'EXPERTS

Jean-Paul Baillet	Sécrétaire général, ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs – France)
Donald Carmichael	Expert-conseil financier, anciennement spécialiste des services de la banque d'investissement, Power and Energy Group, Scotia Capital Inc. (1996-2005); conseiller financier pour OPG
Donald Dewees	Professeur en science économique, professeur en droit, Université de Toronto; anciennement vice-président, Market Design Committee – Ontario Electricity Sector
Richard Ferch	Consultant nucléaire; anciennement directeur, Déchets et déclassement, Commission canadienne de sûreté nucléaire

Les Canadiens s'attendent à ce que ceux qui bénéficient de l'électricité produite par les réacteurs nucléaires paient pour la gestion à long terme du combustible irradié qui en résulte. L'équité intergénérationnelle est un concept auquel souscrit la SGDN, de même qu'aux principes du « producteur payeur », de la prudence financière et à tous les principes conformes à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* et les meilleures pratiques internationales. Ces principes sous-tendent l'élaboration de la formule que nous proposons pour assumer les coûts de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

La formule et les sommes recommandées par la SGDN pour les fonds en fiducie ont été soumises à un groupe d'experts indépendants pour examen. Après évaluation des hypothèses économiques, des méthodes de financement, à la fois des coûts déjà engagés et de ceux des futures grappes de combustible, la période des coûts engagés et les dates de mise en service du dépôt géologique en profondeur, le groupe d'experts a conclu que la formule de financement, telle que présentée, était raisonnable.

Si le ministre des Ressources naturelles approuve la formule de financement proposée, les sommes totales qui seront versées dans les fonds en fiducie de la *LDCN* augmenteront du montant de 110 000 000 $ prévu par la *Loi* en 2007 à 137 000 000 $ en 2008, et il est anticipé qu'elles seront de l'ordre de 165 000 000 $ en 2011.

Au cours de la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive, la SGDN aura la responsabilité d'assurer que les prévisions de coûts sont à jour et que la formule de financement pourra soutenir le financement de tous les aspects de la méthode de gestion à long terme. Les contributions seront ajustées périodiquement pour qu'elles reflètent les nouvelles projections du coût total de la méthode de gestion et le nombre de grappes de combustible que produira chacun des propriétaires de combustible irradié.

Dorénavant, dans chaque Rapport annuel suivant l'approbation par le ministre de Ressources naturelles Canada de la formule de financement, nous présenterons les informations sur les coûts à jour et la somme que devra déposer chaque société d'énergie nucléaire et EACL au cours de l'exercice financier suivant.

La formule de financement proposée est présentée aux pages 46 à 47 de ce Rapport annuel pour être soumise au ministre de Ressources naturelles Canada.

Examiner, ajuster et valider les plans

OBJECTIF 4

Examiner les plans en continu, les ajuster et les valider en fonction de facteurs tels que l'avancement des connaissances techniques, l'évolution des attentes et valeurs de la société et les changements dans les politiques énergétiques et environnementales.

La SGDN a l'obligation légale de gérer tout le combustible nucléaire irradié au Canada – celui déjà produit et celui qui sera produit dans le futur.

Un principe fondamental de la Gestion adaptative progressive (GAP) est l'intégration continue de nouvelles connaissances et savoirs afin de guider le processus de décision. Nous devons constamment surveiller les nouveaux développements et être prêts à ajuster les plans de mise en œuvre pour tenir compte des changements à notre environnement opérationnel.

La GAP a été proposée en 2005 à la suite d'un dialogue de trois ans avec les citoyens et spécialistes canadiens et avec les Autochtones. Depuis, le contexte législatif en matière d'énergie a évolué.

Le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et même l'Alberta – jusqu'à présent une province non nucléaire – ont engagé des discussions sur l'ajout éventuel de réacteurs nucléaires au Canada. En Ontario, le débat va encore plus loin. On réfléchit à l'idée d'introduire des réacteurs à eau légère, une technologie utilisée ailleurs dans le monde et qui produit du combustible irradié dont les caractéristiques diffèrent de celles du combustible actuellement géré par les exploitants d'installations nucléaires canadiennes.

Également, la récente décision du gouvernement de se joindre au Partenariat mondial pour l'énergie nucléaire (Global Nuclear Energy Partnership – GNEP) change la situation énergétique canadienne. Il est possible qu'un jour le Canada puisse recycler le combustible nucléaire irradié, ce qui réduirait potentiellement le volume de déchets, mais créerait un nouveau type de déchets qui nécessiterait possiblement une gestion différente. Nous prenons note de ce que le gouvernement du Canada a tenu à préciser qu'en se joignant au GNEP, il ne s'engage d'aucune manière à adopter une politique de rapatriement des déchets de combustible nucléaire.

Les décisions concernant de nouveaux réacteurs nucléaires, le recyclage ou d'autres changements aux choix énergétiques ne seront pas prises par la SGDN. Elles seront prises par les exploitants d'installations nucléaires de concert avec le gouvernement et les organismes de réglementation. Comme le Comité consultatif de la SGDN l'a souligné, il est important que nous prenions acte des incertitudes de notre environnement opérationnel et que nous mettions en place un processus actif de surveillance et revue continues des nouveaux développements afin que nous ajustions notre stratégie de mise en œuvre si nécessaire.

Du point de vue technique, la GAP est une solution flexible. Toutefois, du point de vue social, elle requiert un engagement continu de la part des Canadiens pour déterminer de quelle façon elle sera mise en œuvre.

Dans le cadre de son engagement continu des Canadiens, la SGDN discutera avec les particuliers et organisations intéressés au sujet de la façon dont les nouvelles conditions, telles que de nouvelles installations, l'utilisation de nouveaux types de combustibles ou le recyclage, doivent être incorporées à notre méthode. Aussi, nous examinerons, ajusterons et validerons nos plans de mise en œuvre en fonction des modifications à l'environnement externe.

Assurer la gouvernance, la supervision et la fonction conseil

OBJECTIF 5

Mettre au point une structure de gouvernance qui donne au gouvernement, aux sociétés membres, au Conseil d'administration et au public une plus grande mesure d'assurance, de surveillance et d'orientation concernant les activités de la SGDN pendant la phase de mise en œuvre.

Une nouvelle convention d'affiliation et un nouveau règlement général

En 2002, conformément à leurs obligations en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*), Ontario Power Generation, la société d'énergie du Nouveau-Brunswick[3] et Hydro-Québec ont été les membres fondateurs de la SGDN. Ces sociétés ont décidé d'une convention d'affiliation, clarifiant leurs rôles et responsabilités dans la poursuite des objectifs de la SGDN. Un règlement général a également été préparé et enregistré auprès d'Industrie Canada, établissant le fondement de la délivrance des lettres patentes de la société.

La convention d'affiliation originale avait été élaborée conformément aux objectifs de la SGDN au moment de la phase d'étude. Depuis la décision du gouvernement en juin 2007, une nouvelle convention d'affiliation est devenue nécessaire pour confirmer les rôles, responsabilités et dispositions de partage des coûts annuels du financement des opérations de la SGDN pour la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive.

Lors d'une assemblée générale extraordinaire en octobre 2007, les membres ont entériné un nouveau règlement général et une nouvelle convention d'affiliation, proposés par le Conseil d'administration pour la phase mise en œuvre. Le règlement général amendé fut subséquemment soumis à l'approbation d'Industrie Canada.

Reconstitution du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est chargé de superviser la SGDN et de diriger l'élaboration de ses orientations stratégiques. Depuis sa constitution en 2002, le Conseil d'administration a été renforcé de plusieurs façons et s'est élargi en nombre.

En 2006, les sociétés membres ont reconsidéré la composition du Conseil d'administration en tenant compte du nouveau mandat prévu de maître d'œuvre, suite à la décision du gouvernement. Les membres ont reconnu l'importance de s'assurer que le Conseil ait les aptitudes, l'expérience et les compétences requises pour superviser les activités de gestion, de financement et d'exploitation associées à la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Ils ont également pris en compte les observations du Comité consultatif au sujet de la composition du Conseil d'administration, et les préoccupations exprimées par certains membres du public au cours de l'étude, qui soulignaient qu'il était important que la composition du Conseil d'administration soit élargie et qu'elle n'inclue pas seulement des cadres de l'industrie nucléaire.

[3] En 2004, par le biais d'un ordre de virement, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a transféré la responsabilité de tous les aspects des actifs de production d'énergie nucléaire qui sont propriétés de la province à une nouvelle filiale, Énergie nucléaire NB.

Prenant la question au sérieux, et étant à l'écoute du point de vue des autres, les membres ont procédé à l'élargissement du Conseil d'administration, à compter du 1er mars 2007, pour ajouter des regards extérieurs à l'industrie nucléaire, de même que des compétences dans les domaines de l'éthique, de la culture autochtone et de la gestion financière. Le Conseil d'administration actuel est présenté aux pages 58 à 60 du présent Rapport annuel.

Le Comité consultatif

En vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, l'organe dirigeant de la SGDN s'adjoint un Comité consultatif destiné à revoir et commenter son étude et ses rapports triennaux après le choix du gouvernement d'une méthode de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Un Comité consultatif a été institué en 2002. En plus de respecter ses obligations imposées par la Loi, il a présenté des avis et suggestions à la SGDN tout au long des phases d'étude et de transition de la Société.

En 2007, tenant compte du nouveau mandat de mise en œuvre de la SGDN, le Conseil d'administration a revu le mandat, l'importance et la composition du Comité consultatif. Afin d'ajouter à l'expérience et à l'efficacité des membres actuels du Comité consultatif, le Conseil d'administration a entrepris des recherches en vue de trouver des candidats compétents dans les domaines des géosciences, des communications stratégiques et du savoir traditionnel autochtone.

Trois nouveaux membres ont été nommés au Comité consultatif le 1er janvier 2008. Deux membres ayant complété leur mandat ont cédé leur poste pour se livrer à d'autres activités. Les membres actuels du Comité consultatif sont présentés aux pages 64 à 67 du présent Rapport annuel.

Groupe d'examen technique

En 2007, en considérant les nouvelles responsabilités de la SGDN relativement à la gestion et à la direction du programme de recherche technique sur le combustible nucléaire irradié au Canada, le Conseil d'administration a cherché à créer un moyen par lequel le programme serait examiné sur une base continue par un groupe indépendant de spécialistes techniques. Il a été proposé de constituer un Groupe d'examen technique indépendant et permanent qui comblerait ce besoin.

Les membres du Groupe d'examen technique indépendant seront nommés en 2008 et commenceront à procéder à des examens pour indiquer régulièrement au Conseil d'administration et au Comité consultatif si le programme technique de la SGDN est fondé sur des approches et méthodologies scientifiques et techniques plausibles; est conforme aux pratiques internationales; et s'il permet d'élargir et de faire progresser les connaissances techniques de la SGDN afin d'assurer adéquatement la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive.

Politiques et procédures

La SGDN a établi certaines politiques et procédures corporatives et financières au cours de la phase d'étude. En 2007, l'organisation a procédé à un examen de celles-ci pour les mettre à jour et les développer en fonction d'une organisation de mise en œuvre disposant d'un budget accru, d'un programme technique important et d'effectifs plus nombreux. Ce travail se poursuivra en 2008. Lorsqu'elles auront été formulées, les procédures seront examinées par une tierce partie. Dans le cadre de cet effort, la SGDN examinera les meilleures pratiques d'organisations semblables pour s'assurer que ses politiques et procédures répondent aux normes les plus élevées.

Mettre en place une organisation de mise en oeuvre

OBJECTIF 6

Édifier une organisation de mise en œuvre possédant la gamme complète de compétences requises pour mettre en œuvre la décision du gouvernement sur les plans social, environnemental, technique et financier.

La SGDN reconnaît que nous devons être constants dans notre vision et nos valeurs et demeurer engagés à promouvoir la participation des citoyens, la collaboration et la recherche technique et sociale. À la suite de la décision du gouvernement du Canada en juin 2007, nous sommes passés d'une petite organisation d'étude à une organisation de mise en œuvre. Nous avons entrepris d'édifier une société durable possédant les compétences et les capacités requises pour relever le défi de gérer à long terme le combustible nucléaire irradié au Canada.

Pour commencer à répondre aux exigences reliées à ses responsabilités de mise en œuvre, la SGDN doit trouver l'équilibre approprié entre le développement d'une expertise interne et le développement de ses capacités au moyen de réseaux externes et de sous-traitants. L'expansion de notre organisation a débuté avec la consolidation de nos ressources en personnel en embauchant à titre d'employés permanents d'anciens employés contractuels de la SGDN et en intégrant à l'organisation plusieurs personnes qui étaient précédemment affectées à la direction et à la gestion du programme de recherche technique canadien sur la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Afin d'assurer la viabilité de la SGDN, il fallait également embaucher du nouveau personnel pour des postes permanents de niveaux supérieur et intermédiaire, des employés internes et de soutien, et une attention particulière a été portée à la planification de la relève.

Un nouveau poste a été créé, vice-président, Science et technologie. On a embauché un chef de service, Géosciences, un directeur de l'Environnement, un directeur des Politiques et de la planification et un chef de service des Relations publiques. Trois spécialistes en géosciences, en évaluation de sûreté et en ingénierie se sont également joints l'organisation. Deux stagiaires diplômés, le premier en engagement et communications et l'autre en recherche sociale, ont été recrutés. Le soutien administratif a également été renforcé. Nous recherchons encore des stagiaires diplômés additionnels dans les domaines de l'engagement, de la recherche sociale et de la technologie.

L'organisation a procédé à du recrutement pour remplir plusieurs fonctions importantes qui étaient auparavant remplies par des sous-traitants. Par exemple, nous avons embauché notre propre conseiller juridique pour coordonner les examens juridiques et pour soutenir les tâches reliées aux contrats commerciaux, protocoles d'entente, exigences de conformité et problèmes de relations de travail. Un directeur des ressources humaines a été embauché pour gérer le recrutement, la formation et le perfectionnement, la planification de la relève et les problèmes de relations de travail.

On a engagé un directeur des communications pour élaborer et mettre en œuvre une approche stratégique pour les communications au public.

Des efforts continus seront requis pour que la SGDN bâtisse une organisation qui soit, et ait l'apparence d'être, entièrement compétente et digne de confiance pour l'accomplissement de son mandat. À la fin de l'année 2007, nos effectifs s'étaient accrus à l'équivalent de 27 employés à temps plein, alors que l'effectif principal n'était que de 12 employés l'année précédente. Le renforcement et l'élargissement graduels de nos capacités se poursuivront au fur et à mesure que des besoins seront identifiés au cours des prochaines années. Nous continuerons toujours de viser une gouvernance et des pratiques de gestion solides, afin que la SGDN demeure responsable aux yeux des citoyens et des sociétés membres qui la financent.

Concevoir, en concertation, un processus de sélection d'un site

OBJECTIF 7

Mettre au point en concertation un processus de sélection d'un site appuyé par un programme d'engagement public, puis lancer ce processus.

La SGDN s'engage à mettre au point le processus de sélection d'un site pour un dépôt géologique en profondeur en concertation avec les Canadiens, d'une manière et dont le résultat répondent aux engagements et aux intentions exprimés dans *Choisir une voie pour l'avenir*, notre Rapport d'étude final. Notre programme pour y parvenir s'inspire des leçons apprises au cours du processus d'étude au sujet des méthodes et outils efficaces, mais nous voulons également qu'il soit innovateur, adaptatif et qu'il réponde aux besoins et aux intérêts des Canadiens.

Pour faire en sorte que le processus de sélection qui émergera réponde aux attentes des Canadiens, cette tâche sera effectuée de manière flexible; qui est conforme aux principes et aux travaux en cours de la SGDN; qui continue à intégrer les points de vue technique, social, environnemental et économique; qui renforce nos capacités internes en vue de la mise en œuvre future; qui incorpore les meilleures pratiques canadiennes et internationales; et qui favorise les conditions nécessaires à la mise en œuvre en continuant à établir des rapports de confiance.

En se préparant à travailler en concertation avec les Canadiens à concevoir un processus de sélection d'un site, la SGDN a commencé à la fin de 2006 par examiner les engagements et intentions pertinents à la sélection d'un site qui ont été émis dans le Rapport d'étude final. Nous avons examiné les observations et les contributions des citoyens, organisations et autres qui s'étaient montrés intéressés et nous avons pris en considération la littérature pertinente. Nous avons aussi tenu des séances de remue-méninges avec des spécialistes et intervenants sur des sujets, techniques et approches possibles.

En 2007, la SGDN a commencé à explorer et à définir, par le biais de recherches et d'analyses ciblées et de dialogues, des thèmes importants reliés à la sélection d'un site, tels que les implications et les exigences d'une sélection de site qui soit appropriée à la Gestion adaptative progressive, à l'éventail et à la nature des parties prenantes et des communautés d'intérêts, et à l'expérience des méthodes de sélection de site d'autres organisations de gestion de combustible nucléaire. Nous avons avancé la rédaction d'un matériel de communication clair et concis sur divers sujets qui préoccupent sûrement les Canadiens, tels que les questions de transport, de sécurité et d'environnement.

Nous avons aussi commencé à élaborer un document central de discussion qui doit aider à engager et à faciliter le dialogue avec les Canadiens au sujet de la conception du processus de sélection d'un site. Lorsqu'il sera publié, le document présentera notamment un cadre de travail intégrant des objectifs et des principes pour orienter les discussions. Il identifiera aussi un certain nombre de questions clés que les citoyens souhaiteront sûrement prendre en compte.

Finalement, nous avons rencontré des organisations et experts qui sont responsables de, ou renseignés sur, les processus de sélection de sites à l'étranger, les méthodologies de collaboration et autres sujets, et pour recueillir les leçons apprises, les expériences et les conseils.

Si nous nous tournons vers l'avenir, nos travaux serviront principalement à engager les Canadiens intéressés et les Peuples autochtones dans un dialogue au sujet de la conception d'un processus de sélection d'un site. Diverses méthodes seront utilisées dans le but d'écouter les gens ayant des points de vue différents.

Conformément à notre engagement initial, nous rédigerons un processus préliminaire de sélection d'un site qui sera éprouvé et validé par les Canadiens. La proposition portera à la fois sur les questions de processus et de substance, incluant les critères préliminaires. En parallèle, nous élaborerons un programme complémentaire d'information, d'éducation et de sensibilisation. Des efforts seront aussi déployés pour élaborer des politiques, pratiques, structures et ententes institutionnelles pour appuyer la mise en œuvre du processus de sélection d'un site. Ce travail de préparation est requis par la SGDN avant d'entreprendre le processus de sélection d'un site.

Une assise financière pour l'avenir

Le 14 juin 2007, le gouverneur en conseil a pris la décision d'accepter la solution recommandée par la SGDN, soit la Gestion adaptative progressive (GAP), comme méthode de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au Canada.

La SGDN est maintenant tenue de proposer à l'approbation du ministre des Ressources naturelles une formule de financement et un échéancier de versements pour le prochain exercice financier pour les sociétés d'énergie nucléaire et Énergie atomique du Canada limitée.

1. Exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*

La SGDN doit fournir un ensemble de données financières dans chacun de ses rapports annuels postérieurs à cette décision, au sens du paragraphe 16(2) de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*). De plus, et dans la situation précise décrite sous le paragraphe 16(3) de la *LDCN*, la formule de calcul utilisée pour le financement de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié et les quotes-parts requises au cours de l'exercice financier suivant des sociétés d'énergie nucléaire et d'Énergie atomique du Canada limitée doivent être approuvées par le ministre.

16 (2) Les rapports annuels postérieurs à la décision du gouverneur en conseil sur la proposition de gestion à retenir doivent notamment indiquer :

(a) la forme et le montant des garanties financières fournies, durant l'exercice, par les sociétés d'énergie nucléaire et Énergie atomique du Canada aux termes de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires et se rapportant à la mise en œuvre de cette décision;

(b) le coût total estimatif révisé de la gestion des déchets nucléaires;

(c) les prévisions budgétaires pour l'exercice suivant;

(d) la formule de calcul du financement que propose la société de gestion pour l'exercice suivant, hypothèses et motifs à l'appui;

(e) la quote-part à verser par chacune des sociétés d'énergie nucléaire et Énergie atomique du Canada que propose la société de gestion pour l'exercice suivant, avec motifs à l'appui.

16 (3) La formule de calcul du financement et les quotes-parts proposées par la société de gestion sont subordonnées à l'agrément du ministre si elles figurent dans le premier rapport annuel qui suit soit le choix d'une proposition de gestion par le gouverneur en conseil, soit l'autorisation d'une activité de construction ou d'entreposage aux termes de l'article 24 de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* faisant suite à cette proposition.

Cette section du Rapport annuel est structurée de façon à être conforme aux exigences définies sous le paragraphe 16(2) de la *LDCN*.

2. Garanties financières :

Conformément aux exigences de la *LDCN*, alinéa 16(2)(a)

Des garanties financières ont été fournies à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) par tous les membres de la SGDN – Ontario Power Generation Inc. (OPG), Hydro Québec (HQ) et Énergie nucléaire NB (ENB). Ces garanties pour l'année 2007 s'élèvent à 9 milliards $ et équivalent au coût total (valeur actualisée) de la gestion du déclassement de tous les réacteurs et de la gestion permanente de l'ensemble des déchets radioactifs (incluant le combustible irradié) produits à ce jour. Une grande part de ces garanties, approximativement 8 milliards $ (selon une valeur actualisée au 1er janvier 2007), se retrouvent dans des fonds distincts consacrés à la gestion du combustible nucléaire irradié et du déclassement. Le reste existe sous forme de garanties provinciales.

Les détails concernant ces garanties sont présentés à l'**annexe 1**.

3. Coût total estimatif :

Conformément aux exigences de la *LDCN*, alinéa 16(2)(b)

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* oblige la SGDN à évaluer le coût et le financement de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Dans son Rapport d'étude final de 2005, la SGDN a évalué que le coût de la GAP se situait entre 5 milliards $ et 6 milliards $ (selon une valeur actualisée au 1er janvier 2004) en supposant que 3,6 millions de grappes de combustible irradié auront été produites au cours de la vie utile des réacteurs nucléaires canadiens. Ces prévisions de coûts incluent les coûts d'entreposage sur les sites des réacteurs, qui sont financés par chacun des propriétaires de déchets. Ils incluent également les coûts reliés au développement, à la construction et à l'exploitation d'une installation centrale d'entreposage à long terme, incluant un dépôt géologique en profondeur, et les coûts reliés au transport du combustible irradié vers le dépôt, qui sont financés par la SGDN.

Le prochain calcul de coûts estimatifs de base devrait être complété au plus tard en 2012.

Le scénario le plus onéreux en valeur actuelle pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au Canada suppose qu'un dépôt géologique en profondeur serait disponible à partir de 2035. Afin de calculer les fonds requis pour la gestion à long terme du combustible irradié, nous diviserons aussi les prévisions de coûts en deux parties :

(1) Le coût relié au développement et à la construction d'un dépôt, au transport du combustible irradié et à l'exploitation en 2035 du dépôt pouvant recevoir les 1,88 million de grappes de combustible produites d'ici la fin de juin 2006 s'élèverait à approximativement 4,8 milliards $ (selon une valeur actualisée au 1er janvier 2008). Cette somme représente la portion « engagée » du coût total de la gestion à long terme du combustible irradié produit. Les coûts de l'entreposage provisoire du combustible irradié sur les sites des réacteurs et de la récupération de ce combustible ne sont pas inclus puisqu'ils incombent aux propriétaires des déchets.

(2) Le coût différentiel pour les grappes de combustibles produites après le 30 juin 2006, incluant le transport du combustible au dépôt, l'expansion des installations et les coûts additionnels, représente la portion « future » du coût total de la gestion à long terme du combustible irradié. Ces coûts varieront en fonction des niveaux de production futurs.

4. Formule de financement :

Conformément aux exigences de la *LDCN*, alinéa 16(2)(d)

ÉLABORATION

Après avoir soumis son Rapport d'étude final en novembre 2005, la SGDN a entrepris de mettre au point une formule de financement en collaboration avec des experts financiers, dont ceux des sociétés membres. En se fondant sur l'examen des meilleures pratiques internationales et les éléments résultant des nombreux échanges avec les Canadiens au cours de la mise au point de la GAP, la SGDN a énoncé et adopté des principes qui ont guidé l'élaboration de la formule de financement. Ces principes sont présentés ci-dessous.

PRINCIPES DE FINANCEMENT

Les principes et la méthode utilisés par la SGDN pour calculer les coûts et les contributions au fonds en fiducie sont conformes aux intentions de la *LDCN*, à l'approche utilisée par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) concernant les garanties financières en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et aux méthodes utilisées par d'autres pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Ces principes de financement qui ont servi à l'élaboration de la formule de financement sont :

Producteur payeur : Chacun des propriétaires de déchets absorbe le coût en fonction de la quantité de déchets produits et de l'utilisation du dépôt.

Prudence financière : L'option de mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive la plus onéreuse est utilisée.

Analyse d'incertitudes : Couvrir les événements raisonnablement prévisibles et imprévus; une réserve pour éventualités est incluse dans les prévisions de coûts.

Équité intergénérationnelle : Les fonds seront recueillis au cours de la vie économique prévue des réacteurs nucléaires qui produisent les grappes de combustible irradié.

Croissance des fonds : Des hypothèses raisonnables sont utilisées pour évaluer la croissance réelle des fonds requis pour la gestion à long terme du combustible irradié.

COÛTS DEVANT ÊTRE FINANCÉS PAR LES FONDS EN FIDUCIE *LDCN*

Les coûts prévus, évalués à 4,8 millions $ en valeur actuelle, d'un dépôt géologique en profondeur pouvant recevoir 1,88 million de grappes de combustible (voir la section 3 du présent rapport) incluent 1,6 milliard $ consacrés au développement du dépôt, jusqu'à obtention du permis de

Tableau 1 **Inventaire des grappes de combustible nucléaire irradié au Canada**

PROPRIÉTAIRE	JUIN 2006 INVENTAIRE	2007* RÉEL	2008* PRÉVUS	2009* PRÉVUS	2010* PRÉVUS	2011* PRÉVUS
Ontario Power Generation	1 640 481	71 140	73 985	76 170	77 166	79 852
Hydro-Québec	101 130	4 651	4 805	4 456	4 775	8 105
Énergie nucléaire NB	109 298	4 668	7 795	—	3 942	4 923
Énergie atomique du Canada	30 682	—	—	—	—	—
Total	**1 881 591**	**80 423**	**86 585**	**80 626**	**85 883**	**92 880**

*du 1er juillet (de l'année précédente) au 30 juin (année courante)

construction, et 3,2 milliards $ pour réaliser la construction, transporter le combustible au dépôt, exploiter, fermer et surveiller le dépôt.

La *LDCN* requiert que les coûts générés après l'obtention du permis de construction (évalués présentement à 3,2 millions $) doivent être financés par des contributions aux fonds en fiducie *LDCN* constitués par OPG, HQ, ENB et EACL.

En décembre 2007, la somme totale de ces fonds, incluant les revenus d'investissement, s'élevait à approximativement 1,4 milliard $. Il est proposé que la part proportionnelle de chacun des propriétaires de déchets de la différence par rapport à 3,2 milliards $ (c.-à-d., 1,8 milliard $) soit financée par des contributions égales, en valeurs actuelles, réparties au cours de la période de 2008 à 2035. Ces contributions augmenteront annuellement puisqu'elles sont basées sur le taux prévu de rendement respectif du fonds de chacun des propriétaires de déchets. La justification de cette période est que 2035 est conforme à la date prévue la plus proche pour la mise en service du dépôt géologique ainsi qu'à la date prévue de fin de la durée de vie de plusieurs réacteurs nucléaires existants, qui auront produit les 1,88 million de grappes de combustible. Les contributions seront telles que les fonds requis pour subvenir aux coûts de la totalité de la construction seront disponibles au moment où la construction débutera.

En ce qui a trait aux grappes produites après le 30 juin 2006, un taux de contribution par grappe est calculé en fonction des coûts différentiels reliés au transfert vers le dépôt, à l'expansion des installations et aux efforts additionnels d'exploitation et de surveillance. Chacune de ces grappes engendrerait le même coût en valeurs actuelles si on tient compte de la valeur temporelle de l'argent. La contribution exacte sera déterminée en fonction du nombre réel de grappes de combustible irradié produites. Les fonds requis pour couvrir le coût des grappes de combustible produites par cycle annuel, en commençant par le cycle du 1er juillet au 30 juin 2007, sont déposés au cours de l'année suivante.

Le **tableau 1** présente les prévisions de combustible irradié produit pour 5 années distinctes par chacun des propriétaires de déchets.

Les termes de la formule de financement utilisée pour le calcul des dépôts sont présentés à l'annexe 2, ainsi que les hypothèses associées.

PARTAGE DES COÛTS

Le partage des coûts absorbés par la SGDN se fera initialement d'après le nombre de grappes de combustible produites jusqu'au 30 juin 2006, et sera ajusté pour tenir compte du début prévu du transfert du combustible irradié vers le dépôt. Pour OPG, on prévoit que ce transfert commencera en 2035. Pour Hydro-Québec, Énergie Nouveau-Brunswick et EACL, les transferts sont prévus commencer en 2050. Les pourcentages résultant de partage des coûts entre les propriétaires de déchets sont d'approximativement : OPG 90,8 %; HQ : 3,9 %, ENB : 4,2 %; et EACL : 1,2 %.

Ces pourcentages de partage des coûts seront révisés périodiquement, au moins tous les 5 ans. La prochaine révision est prévue pour l'année 2012.

Ces pourcentages s'appliquent au partage à la fois des coûts pré-construction et post-construction.

Les coûts propres à un propriétaire de combustible nucléaire irradié, tels que les coûts reliés à un type de combustible ou de transport spécial et propre au propriétaire, seront attribués au propriétaire.

RÉACTEURS FUTURS ÉVENTUELS

On planifie à l'heure actuelle la construction de nouvelles centrales nucléaires. En vertu de la *LDCN*, la SGDN serait responsable de la gestion à long terme du combustible irradié produit par ces centrales. Cela nécessiterait une révision de la formule de financement pour tenir compte, entre autres considérations, du partage des coûts fixes et variables et des investissements déjà acquittés par les propriétaires actuels. Les révisions futures de la formule de financement seront faites de manière juste et équitable, en équilibrant les intérêts des propriétaires actuels de déchets et des nouveaux et d'après les principes de financement qui servent d'assise à la formule de financement actuelle.

5. Sommes déposées dans les fonds en fiducie en 2008 :

Conformément aux exigences de la *LDCN*, alinéa 16(2)(e)

Le **tableau 2** présente les sommes à déposer en 2008 et au cours des années subséquentes dans les fonds en fiducie *LDCN*.

Tableau 2 **Dépôts totaux dans les fonds en fiducie : années 2007 à 2011**

	SOLDE DES FONDS EN FIDUCIE (millions $)	DÉPÔTS DANS LES FONDS EN FIDUCIE POUR LES GRAPPES ENGAGÉES ET FUTURES (millions $)			
PROPRIÉTAIRE	DÉCEMBRE 2007	2008	2009	2010	2011
Ontario Power Generation	1 244	121	130	139	147
Hydro-Québec	44	7	7	7	8
Énergie nucléaire NB	45	7	10	4	8
Énergie atomique du Canada	23	2	2	2	2
Total	**1 356**	**137**	**149**	**152**	**165**

Les dépôts dans les fonds en fiducie représentent la contribution totale reliée au passif engagé (coûts fixes et variables associés aux grappes déjà produites) ajoutée à la contribution reliée aux futures grappes. Les dépôts totaux des fonds en fiducie s'élèvent de 137 millions $ en 2008 jusqu'à 165 millions $ en 2011, comparativement aux 110 millions $ requis annuellement par la *LDCN* avant l'approbation de la formule de financement par le ministre des Ressources naturelles.

6. Examen par le groupe d'experts

Au cours de l'été 2007, un groupe d'experts indépendants a examiné la formule de financement proposée. Le groupe a conclu que la formule de financement, telle que proposée, était raisonnable et a émis une série de recommandations pour l'améliorer. La SGDN a accepté ces recommandations et les a incorporées à la formule de financement. Le rapport du groupe d'experts est disponible à **www.sgdn.ca**.

7. Prévisions budgétaires pour 2008 :

Conformément aux exigences de la *LDCN*, alinéa 16(2)(c)

En plus de prendre des dispositions financières pour les travaux post-permis de construction, la SGDN devra consacrer approximativement 1,6 milliard $ (selon une valeur actualisée au 1er janvier 2008) à la sélection d'un site pour la méthode de gestion à long terme, à l'élaboration de sa conception détaillée, à l'évaluation de ses effets sur l'environnement et à l'obtention d'un permis de construction de la CCSN. Pour l'exercice 2008, le Conseil d'administration de la SGDN a approuvé une enveloppe budgétaire de 28 millions $. Les coûts annuels après 2008 sont sujets à révision. Le partage de ces coûts se fera conformément aux pourcentages définis dans la formule de financement.

8. Approbation ministérielle :

Conformément aux exigences de la *LDCN*, paragraphe 16(3)

Le paragraphe 16(3) de la *LDCN* exige que la formule de financement et les sommes de chacun des dépôts de l'exercice financier suivant soient soumises à l'approbation du ministre des Ressources naturelles dans le premier rapport annuel après la date de la décision du gouverneur en conseil. Cette exigence n'est applicable qu'au rapport annuel de 2007.

Ce qui suit est soumis à l'approbation du ministre.

COÛT ESTIMATIF

- Le coût estimatif de la gestion du combustible irradié sera basé sur le plus onéreux des scénarios de planification réalisables. À compter de mars 2008, le coût estimatif de la gestion à long terme du combustible irradié sera basé sur l'hypothèse d'un dépôt géologique en service en 2035 au plus tard. Le scénario le plus onéreux et le coût estimatif changeront au cours des prochaines années, au fur et à mesure que les scénarios de planification seront développés davantage et que les prévisions seront raffinées.

- Les taux majorés appliqués pour tenir compte de l'augmentation future des coûts seront fondés sur des prévisions économiques à long terme.

REVENUS D'INVESTISSEMENT

» La formule de financement suppose que les sommes déposées par chaque société d'énergie nucléaire et EACL produiront des revenus de placement. Les taux de rendement estimatifs des fonds en fiducie seront les meilleures estimations de chaque propriétaire de fonds en fiducie. Les estimations peuvent varier selon l'année et selon le propriétaire.

CALENDRIER DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

» Les contributions annuelles aux fonds en fiducie *LDCN* se diviseront en deux parties : (1) pour le financement des grappes de combustible « engagées », produites jusqu'au 30 juin 2006 et (2) pour le financement des « futures » grappes, produites à partir du 1er juillet 2006.

» Les sommes nécessaires pour financer le coût de la gestion à long terme des grappes de combustible « engagées », d'après l'option la plus onéreuse, telle qu'identifiée ci-dessus, seront déposées en entier avant 2035, en versements égaux ajustés en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent. Cette période concorde avec la fin de la vie utile du parc de réacteurs nucléaires existant aujourd'hui. L'espérance de vie des réacteurs nucléaires varie d'un réacteur à l'autre. La vie utile exacte dépendra des réfections planifiées ou probables. Il est raisonnable de présumer que plusieurs des réacteurs existants seront toujours en exploitation dans 25 ou 30 ans.

» Les sommes requises pour couvrir les coûts de la construction complète des installations seront disponibles lorsque la construction commencera.

» Les sommes nécessaires pour financer la gestion à long terme des « futures » grappes seront déposées au cours de l'année qui suit la production des grappes irradiées. Par exemple, les dépôts en 2008 dans les fonds en fiducie permettront d'absorber le coût différentiel des grappes de combustible produites entre le 1er juillet 2006 et le 30 juin 2007. Un taux de contribution par grappe, basé sur le coût différentiel du transfert au dépôt géologique, de l'expansion des installations, et des coûts additionnels d'exploitation et de surveillance sera appliqué aux grappes produites.

PARTAGE DES COÛTS

» Le pourcentage de partage des coûts pour chaque propriétaire de combustible irradié sera basé sur le nombre de grappes de combustible produites avant le 30 juin 2006, ajusté pour tenir compte du début prévu du transfert du combustible irradié vers le dépôt. Les pourcentages de partage des coûts seront révisés périodiquement, au moins tous les 5 ans, en fonction des inventaires révisés de grappes de combustible et d'autres facteurs. Les coûts spécifiques à un propriétaire de combustible, par exemple pour du combustible spécial, un emballage ou un transport particulier, seront attribués au propriétaire en question.

MONTANTS DES VERSEMENTS EN 2008

- Les sommes qui doivent être déposées au cours de l'exercice financier suivant (2008) sont de 121 millions $ par OPG, 7 millions par HQ, 7 millions par ENB et 2 millions par EACL. La justification de ces sommes est basée sur les éléments précités.

ANNEXE 1

État des garanties financières – Membres de la SGDN

Ontario Power Generation Inc.

Le 31 juillet 2003, OPG présentait à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) une *Garantie financière pour le déclassement*, laquelle incluait une garantie reliée au combustible irradié résultant du fonctionnement des installations propriétés d'OPG, y compris les installations louées à Bruce Power.

- La valeur de la garantie reliée au combustible irradié doit varier avec le temps en fonction de la production additionnelle de combustible irradié;
- La garantie financière porte sur une période de cinq ans se terminant à la fin de 2007 et est mise à jour dans le cadre d'un rapport annuel présenté à la CCSN;
- Pour l'année 2007, l'évaluation actuelle de la garantie financière requise pour la gestion du combustible irradié est d'environ 4,964 milliards $, valeur actualisée au 1er janvier 2007 et, pour assurer le financement du déclassement et de la gestion des déchets de moyenne et faible activité, d'environ 2,742 milliards $. La garantie financière couvre la responsabilité pour les déchets produits à la fin de chaque année. Ces valeurs étaient incluses dans le rapport annuel de 2007 présenté à la CCSN.
- La garantie financière est assurée par l'accumulation réelle de montants dans des fonds distincts prévus dans le cadre de *l'Ontario Nuclear Funds Agreement*, le fonds en fiducie de la *LDCN* et une garantie provinciale en vertu du *Provincial Guarantee Agreement* pour les sommes restantes.

 Le *Provincial Guarantee Agreement* fournit une garantie inconditionnelle et irrévocable pour couvrir la différence entre les montants mis de côté par OPG dans les fonds distincts et le fonds en fiducie *LDCN* et la garantie financière totale exigée par la CCSN. Pour la période de cinq ans allant de 2003 à la fin de 2007, la garantie provinciale a été établie à 1,51 milliard $. Pour l'année 2007, on n'a pas eu à recourir à la garantie provinciale, vu que l'accumulation dans les fonds distincts et le fonds *LDCN* était suffisante.
- OPG a présenté des documents à la CCSN en 2007 pour appuyer sa demande d'une mise à jour de la garantie financière pour la période allant du 1er janvier 2008 à la fin de 2012. L'audience de la CCSN concernant cette demande a eu lieu le 1er novembre 2007. La décision de la CCSN a été rendue le 29 novembre 2007[4]. La CCSN a accepté la garantie financière proposée par OPG. La garantie financière pour 2008, de 9,999 milliards $, sera assurée par le solde de 9,240 milliards $ dans le fond distinct et un montant de la garantie provinciale de 760 millions $.
- La valeur du fonds en fiducie de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* était de 1,244 milliard $ au 31 décembre 2007.

[4] *(Commission canadienne de sûreté nucléaire) Compte rendu des délibérations, y compris la justification de la décision*, concernant la garantie financière et la modification des permis pour les installations nucléaires de Classe 1 en Ontario. Date de publication de la décision : 29 novembre 2007.

Hydro-Québec

Hydro-Québec a fourni à la CCSN une garantie financière pour le déclassement d'un montant de 685 millions $, valeur actualisée au 31 décembre 2011, laquelle comprend une garantie reliée au combustible irradié résultant du fonctionnement de Gentilly-2 jusqu'en 2011 et le coût du déclassement de la centrale, incluant la gestion à long terme des déchets radioactifs de faible et de moyenne activité.[5]

- La garantie totale est constituée de 402 millions $ pour le déclassement et la gestion à long terme des déchets de faible et moyenne activité et de 283 millions $ pour la gestion du combustible irradié dont la production par Gentilly-2 est projetée jusqu'en 2011.
- La garantie prend la forme d'un engagement explicite de la province de Québec envers Hydro-Québec, qui assure une garantie de paiement jusqu'au 31 décembre 2011 et du fonds en fiducie *LDCN* d'Hydro-Québec.
- Le fonds *LDCN* d'Hydro-Québec totalisait 44 millions $ au 31 décembre 2007.

Énergie nucléaire NB

Énergie nucléaire NB a fourni à la CCSN une garantie financière pour le déclassement, qui inclut les coûts de la gestion à long terme du combustible irradié que l'on prévoit être produit par la Centrale nucléaire de Point Lepreau et le coût du déclassement de la centrale, incluant la gestion à long terme des déchets radioactifs de faible et moyenne activité.[6]

- La garantie actuelle reliée au combustible irradié est basée sur la valeur actualisée des coûts futurs de gestion du combustible irradié produit jusqu'à la fin de 2008. Le fonds augmentera annuellement en fonction des prévisions futures de production de combustible irradié.
- Au 31 décembre 2007, l'exigence d'une garantie financière était satisfaite par trois fonds distincts : un fonds pour le combustible irradié, dont la valeur au marché était de 227 millions $; un fonds en fiducie *LDCN*, d'approximativement 45 millions $, et un fonds de 135 millions $ pour le déclassement de la centrale.
- Le fonds *LDCN* d'Énergie nucléaire Nouveau-Brunswick totalisait environ 45 millions $ au 31 décembre 2007.

Énergie atomique du Canada limitée

La garantie financière d'EACL prend la forme d'un engagement explicite du gouvernement du Canada envers la CCSN.[7] Dans sa lettre d'engagement, le gouvernement fédéral ne prévoit pas de montant spécifique pour remplir cet engagement.

- Le fonds *LDCN* d'EACL totalisait 23 millions $ au 31 décembre 2007

5 *(Commission canadienne de sûreté nucléaire) Compte rendu des délibérations, y compris la justification de la décision*, concernant la demande par Hydro-Québec du renouvellement du permis d'exploitation de la Centrale nucléaire Gentilly-2. Date de publication de la décision : 22 décembre 2006.

6 *(Commission canadienne de sûreté nucléaire) Compte rendu des délibérations, y compris la justification de la décision*, concernant la demande par Énergie nucléaire NB du renouvellement du permis d'exploitation de la Centrale nucléaire de Point Lepreau. Date de publication de la décision : 30 juin 2006.

7 *(Commission canadienne de sûreté nucléaire) Compte rendu des délibérations, y compris la justification de la décision*, concernant la demande par Énergie atomique de Canada limitée du renouvellement du permis d'exploitation des Installations de recherche et d'essais nucléaires des Laboratoires de Chalk River. Date de publication de la décision : 28 juillet 2006.

ANNEXE 2

Modalités de la formule de financement

Hypothèses économiques

Les coûts estimatifs de base pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au Canada ont été calculés en flux monétaires et dollars constants. Trois indices de progression distincts sont présentement utilisés, tel qu'on peut le voir au **tableau 2-1**, afin d'établir les coûts pour la gestion à long terme du combustible irradié en dollars actualisés.

Les taux de progression ont été mis à jour depuis la présentation du Rapport d'étude finale de la SGDN au gouvernement du Canada en novembre 2005. Les taux de progression actuels sont tirés des prévisions économiques de janvier 2007 du University of Toronto Institute for Policy Analysis. Le taux de progression des coûts de main-d'œuvre qui est appliqué représente le taux nominal à long terme sans ajustement relié à la productivité de la main-d'œuvre. Bien qu'un certain accroissement de la productivité de la main-d'œuvre soit généralement considéré probable, on a décidé d'accepter l'hypothèse d'une amélioration de la productivité de 0 % comme mesure additionnelle de conservatisme. Les taux de progression ci-dessous sont les taux à long terme prévus qui ont été utilisés

Tableau 2-1 **Indices de progression**

INDICES DE PROGRESSION	POURCENTAGE D'AUGMENTATION ANNUELLE
Main-d'oeuvre (Gains horaires moyens dans toute l'industrie – Canada)	3,6 %
Matériel (Coefficient d'ajustement du PIB – Canada)	1,8 %
Autres (Indice des prix à la consommation (IPC) – Canada)	1,9 %

Tableau 2-2 **Taux de rendement des fonds en fiducie**

PROPRIÉTAIRE	POURCENTAGE D'AUGMENTATION ANNUELLE
Ontario Power Generation	5,15 %
Hydro-Québec	5,00 %
Énergie nucléaire NB	5,00 %
Énergie atomique du Canada ltée	4,30 %

pour toutes les années à venir. Les taux de progression seront revus et mis à jour tous les cinq ans.

Après progression, ces coûts sont actualisés pour obtenir la valeur actuelle d'un engagement financier. Un taux d'actualisation de 5,15 %, basé sur un rendement réel de 3,25 % plus élevé que l'IPC de 1,9 %, a été utilisé pour calculer les coûts actualisés au 1er janvier 2008.

Le calcul des montants déposés dans les fonds en fiducie incluait des hypothèses sur la croissance des fonds basées sur les politiques et principes d'investissement de chaque propriétaire de fonds en fiducie. Le **tableau 2-2** présente un résumé des taux de rendement de chacun des propriétaires de déchets.

Les rendements affichés dans le tableau ci-dessus représentent la situation particulière de chacun des propriétaires. Selon la répartition des actifs financiers dans le fonds de chaque propriétaire, le rendement prévu de chacun est différent.

Calcul des contributions annuelles aux fonds en fiducie

Le financement proposé des coûts postérieurs au permis de construction se divise en deux composantes :

(1) Les coûts reliés aux grappes de combustible irradié produites au 30 juin 2006; et

(2) Les coûts reliés aux grappes de combustible irradié qui auront été produites après cette date.

Les premiers versements sont exigibles dans les 30 jours qui suivent l'approbation de la formule de financement par le ministre des Ressources naturelles. Les contributions annuelles subséquentes sont exigibles dans les 30 jours qui suivent la publication du Rapport annuel de la SGDN.

Les grappes de combustible irradié produites par chaque propriétaire de déchets au 30 juin 2006, les grappes irradiées réellement produites entre le 1er juillet 2006 et le 30 juin 2007 et les prévisions de grappes irradiées qui seront produites par la suite sont montrées dans le **tableau 2-3**.

À noter que les petites quantités de combustible irradié produites par les réacteurs de recherche d'EACL ne sont pas incluses dans l'inventaire de l'EACL affiché dans le tableau 2-3.

Tableau 2-3 **Production de grappes de combustible irradié** (Valeurs historiques et prévues)

PROPRIÉTAIRE	JUIN 2006 INVENTAIRE	2007* RÉELLES	2008*	2009*	2010*	2011*
			PRÉVUES			
Ontario Power Generation	1 640 481	71 104	73 985	76 170	77 166	79 852
Hydro-Québec	101 130	4 651	4 805	4 456	4 775	8 105
Énergie nucléaire NB	109 298	4 668	7 795	—	3 942	4 923
Énergie atomique du Canada ltée	30 682	—	—	—	—	—
Total	**1 881 591**	**80 423**	**86 585**	**80 626**	**85 883**	**92 880**

*du 1er juillet (année précédente) au 30 juin (années en cours)

Coûts engagés reliés aux grappes de combustible irradié

Les coûts estimatifs reliés aux grappes de combustible irradié produites au 30 juin 2006 sont considérés coûts engagés, car ils seront encourus, qu'il y ait ou non production de grappes de combustible irradié après cette date. Cette portion du financement requis comprend tous les coûts fixes pour le dépôt et les coûts variables assignés aux grappes irradiées en inventaire.

Les contributions pour les coûts engagés doivent être amorties jusqu'à 2035 en paiements égaux en valeur actuelle. La justification de cette période d'amortissement est que 2035 correspond à la date prévue de fin de la durée de vie de plusieurs réacteurs nucléaires existants qui ont produit les 1,88 million de grappes de combustible ainsi qu'à la date la plus hâtive à laquelle le dépôt géologique en profondeur pourrait être disponible. Cette méthode de financement a l'avantage de répartir les exigences de versement chaque année, compte tenu de l'évolution temporelle de la valeur du dollar.

Les contributions des propriétaires de déchets aux fonds en fiducie pour les coûts engagés au 30 juin 2006 sont affichées dans le **tableau 2-4**. Le pourcentage des coûts engagés et les contributions requises de la part de chaque propriétaire de déchets seront mis à jour périodiquement, au minimum tous les cinq ans, en fonction des quantités de grappes mises à jour et d'autres facteurs.

Table 2-4 **Contributions aux fonds en fiducie pour absorber les coûts "engagés" reliés aux grappes de combustible**

	VERSEMENTS AUX FONDS EN FIDUCIE POUR LES GRAPPES "ENGAGÉES" (millions $)			
PROPRIÉTAIRE	2008	2009	2010	2011
Ontario Power Generation	57	60	63	66
Hydro-Québec	3	4	4	4
Énergie nucléaire NB	4	4	4	5
Énergie atomique du Canada ltée	2	2	2	2
Total	**66**	**70**	**73**	**77**

Coûts engagés reliés aux grappes de combustible irradié futures

Pour les grappes de combustible irradié produites après le 30 juin 2006, le taux de contribution par grappe produite est calculé en fonction du coût différentiel du transfert vers le dépôt, de l'agrandissement des installations et des coûts additionnels reliés à l'exploitation et à la surveillance. Chaque grappe irradiée future coûtera la même chose en valeur actuelle, compte tenu de l'évolution temporelle de la valeur du dollar.

Les contributions des propriétaires de déchets aux fonds en fiducie pour absorber les coûts engagés reliés aux grappes de combustible irradié futures produites après le 30 juin 2006 sont données dans le **tableau 2-5**. Les contributions réelles des propriétaires reliées aux grappes irradiées futures dépendront du nombre réel de grappes produites annuellement par chacun.

Les taux de contribution des propriétaires de déchets pour les grappes irradiées futures seront mis à jour périodiquement, au moins tous les cinq ans.

Les contributions totales des propriétaires de déchets aux fonds en fiducie pour les coûts reliés aux grappes « engagées » et futures, de même que le solde des fonds en fiducie au 31 décembre 2007, sont données dans le **tableau 2-6**.

Tableau 2-5 **Contributions pour les coûts engagés reliés aux grappes irradiées futures**

	VERSEMENTS AUX FONDS EN FIDUCIE POUR LES GRAPPES FUTURES (millions $)			
PROPRIÉTAIRE	2008 RÉELS	2009	2010 PRÉVUS	2011
Ontario Power Generation	64	70	76	81
Hydro-Québec	3	3	3	4
Énergie nucléaire NB	3	6	0	3
Énergie atomique du Canada ltée	0	0	0	0
Total	**70**	**79**	**79**	**88**

Tableau 2-6 **Contributions pour les coûts reliés à l'ensemble des grappes irradiées***

	SOLDE DU FONDS EN FIDUCIE (millions $)	VERSEMENTS AUX FONDS EN FIDUCIE POUR LES GRAPPES ENGAGÉES ET FUTURES (millions $)			
PROPRIÉTAIRE	DÉCEMBRE 2007	2008 RÉELS	2009	2010 PRÉVUS	2011
Ontario Power Generation	1 244	121	130	139	147
Hydro-Québec	44	7	7	7	8
Énergie nucléaire NB	45	7	10	4	8
Énergie atomique du Canada ltée	23	2	2	2	2
Total	**1 356**	**137**	**149**	**152**	**165**

* Les valeurs présentées au tableau 2-6 sont sujettes aux erreurs d'arrondi.

L'organisation



ASSIS (ORDRE HABITUEL) Kitty Lee, Jose Freire-Canosa, Monique Hobbs, Paul Gierszewski, Frank King, Monica Dias, Cynthia Jourdain, Tom Lam, Pat Patton, Nancy D'Alanno, Cynthia Summers, Mike Krizanc.
DEBOUT (ORDRE HABITUEL) Sally Clark-Mills, Andre Vorauer, Peter Maak, Jessica Cornelius, Aaron DesRoches, Patrick Moran, Angela Cicottelli, Ken Nash, Kathryn Shaver, Anda Kalvins, Frank Garisto, Gloria Kwong, Ken Birch, Sarah Hirshorn,

Les membres » La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*) oblige les sociétés d'énergie nucléaire à créer la SGDN et à financer ses activités. En conséquence, Ontario Power Generation Inc., la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick[8] et Hydro-Québec comptaient au nombre des membres fondateurs de la SGDN et, selon la *LDCN*, doivent rester membres de l'organisation.



Brian Kang, Eric Sykes, Paula Lum, Michael Hung, Mary Cholodny, Deb Rzeplinski, Jo-Ann Facella, Debbie Williams, Jamie Robinson, Atika Khan, Sean Russell, Sherry Adams, Angelo Castellan, Gillian Adshead, Michael Borelli.
ABSENTS Mahrez Ben Belfadhel, Nicole DiCarlo, Gowie Garcia, Amy Hutchison, Phyllis Pandovski, Doug Wright.

Les sociétés membres élaborent conjointement les dispositions de partage des coûts en vertu desquelles elles assument le budget de fonctionnement annuel de la SGDN. Elles élaborent également les structures de gouvernance de la SGDN.

Les membres se sont réunis en assemblée générale en juin 2007. Lors d'une assemblée générale spéciale convoquée en octobre 2007, ils ont entériné un nouveau règlement général et une nouvelle convention d'affiliation, proposés par le Conseil d'administration, en vue de la phase de mise en œuvre des activités de la SGDN. Le règlement modifié a par la suite été présenté à Industrie Canada pour approbation.

[8] En 2004, par le biais d'un ordre de virement, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a transféré la responsabilité de tous les aspects des actifs de production d'énergie nucléaire qui sont propriétés de la province à une nouvelle filiale, Énergie nucléaire NB.

En plus des rencontres officielles, les membres de la direction et le personnel des sociétés membres et la SGDN se sont réunis plusieurs fois en groupes de travail informels et ont discuté en conférences téléphoniques pour élaborer le nouveau règlement, la nouvelle convention d'affiliation et la formule de financement proposée.

Le Conseil d'administration

Le Conseil est chargé de surveiller la SGDN et de diriger l'élaboration de ses orientations stratégiques.

Au 31 décembre 2007, le Conseil était formé de sept membres. Gary Kugler occupe le poste de président du Conseil. M. Ken Nash, président et chef de la direction, est également membre du Conseil. Cinq nouveaux membres du Conseil d'administration de la SGDN furent nommés en 2007. Hydro-Québec a délégué Mme Josée Pilon le 26 janvier en remplacement de M. Michel Rhéaume. La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a nommé Mme Sharon MacFarlane pour succéder à M. Laurie Comeau le 30 juin 2007. OPG a délégué M. C. Ian Ross comme membre du Conseil le 1er mars, pour succéder à M. Fred Long. Représentent également OPG, M. Ron Jamieson et Mme Deborah Poff, nommés au Conseil d'administration le 1er mars 2007, et M. Pierre Charlebois, nommé le 22 février 2008.

Le Conseil s'est réuni de façon officielle cinq fois en 2007, a tenu deux ateliers de planification stratégique, ainsi que des conférences téléphoniques lorsque requis. Un programme d'orientation a été mis en œuvre à l'intention des membres du Conseil, lequel comprenait une visite d'une installation d'entreposage de combustible nucléaire irradié.

Au début de 2007, le Conseil a examiné et approuvé le Rapport annuel 2006 de la SGDN et les états financiers, qui ont été présentés par la suite à la réunion générale annuelle de la SGDN en juin. Les plan d'affaires et budget quinquennaux de la SGDN ont été présentés pour approbation au Conseil à l'automne 2007.

Le Conseil a discuté de façon régulière des programmes de recherche technique et sociale de la SGDN, des plans d'engagement du public et a reçu des mises à jour financières ainsi que des rapports des présidents du Comité consultatif et des autres comités du Conseil d'administration.

Plusieurs domaines spécifiques, reliés à la manière de favoriser la transition de la SGDN en une agence de mise en œuvre, ont retenu l'attention du Conseil en 2007. Le Conseil a examiné et approuvé le nouveau règlement général et la nouvelle convention d'affiliation, ainsi que la formule de financement proposée pour les premières années de la mise en œuvre. Les membres du Conseil ont discuté et donné des avis sur les relations de travail et la planification et le développement des ressources humaines.

Concernant la surveillance et la gouvernance, les membres du Conseil ont mis au point un cadre de référence pour le Comité consultatif pour la phase de mise en œuvre. Le Conseil a approuvé un mandat modifié pour le Comité et proposé des orientations pour des changements à la composition du Comité pour qu'on y retrouve la gamme de compétences requises pour la phase de la mise en œuvre.

Le Conseil a approuvé la mise sur pied d'un Groupe d'examen technique indépendant pour superviser le programme technique de la SGDN.

Le Conseil a également confirmé sa charte et créé le Comité du Conseil d'administration sur la sélection d'un site pour porter encore davantage d'attention sur cet aspect des plans et futures activités de la SGDN. Au cours de séances de planification stratégique, les membres du Conseil se sont entendus sur un ensemble d'objectifs stratégiques préliminaires et un processus pour l'élaboration en concertation par la SGDN de son plan quinquennal de mise en œuvre.

Le Conseil d'administration demande que les procès-verbaux de ses réunions soient mis en ligne sur le site Web de la SGDN (**www.sgdn.ca/conseiladministration**)

Comités du Conseil d'administration

COMITÉ DE LA VÉRIFICATION, DES FINANCES ET DES RISQUES

Le Comité de la vérification, des finances et des risques a tenu quatre réunions régulières en 2007 ainsi qu'une séance spéciale pour discuter de l'examen par un groupe d'experts de la formule de financement proposée par la SGDN.

Il a assuré la surveillance de la vérification externe des états financiers de la SGDN pour 2006, donné des avis sur la sélection des vérificateurs et sur les dispositions du plan de vérification et a rencontré les vérificateurs pour discuter de leurs conclusions.

Le Comité a examiné régulièrement les états financiers et les prévisions de flux monétaire en cours d'année, les prévisions budgétaires pour l'année suivante et la gestion des risques d'affaires avant leur présentation au Conseil d'administration.

Le 31 décembre 2007, le Comité de la vérification, des finances et des risques était composé de trois membres du Conseil d'administration : M. C. Ian Ross, M. Ron Jamieson et Mme Josée Pilon.

COMITÉ SUR LA SÉLECTION D'UN SITE

En 2007, le Conseil d'administration a mis sur pied un Comité sur la sélection d'un site pour lui permettre de maintenir une supervision sur l'orientation stratégique des activités préparatoires à la mise au point concertée du processus de sélection d'un site et, par la suite, du processus de sélection lui-même.

Le Comité s'est réuni deux fois en 2007 pour recevoir des présentations d'information sur le programme d'activités de la SGDN et des rapports sur les activités de la conseillère spéciale sur la préparation de la mise au point concertée du processus de sélection d'un site.

Au 31 décembre 2007, le Comité sur la sélection d'un site était composé de trois membres du Conseil d'administration : M. Ron Jamieson, Mme Deborah Poff et Mme Sharon MacFarlane. Mme Elizabeth Dowdeswell, conseillère spéciale du Conseil d'administration, était membre d'office du Comité.

Les membres du Conseil d'administration



Dr Gary Kugler
Président du Conseil

Gary Kugler, président du Conseil
Gary Kugler fut vice-président principal de la division Nuclear Products and Services d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL), ou il avait la responsabilité des activités commerciales d'EACL. Au cours de ses 34 années de service à EACL, il a occupé diverses fonctions techniques, de gestion de projets, de développement des affaires et de direction. Avant de se joindre à EACL, il a servi comme pilote dans l'Aviation canadienne. M. Kugler est diplômé du Programme de formation des directeurs de l'Institut des administrateurs des sociétés et est également membre du Conseil d'administration d'Ontario Power Generation. Il détient un baccalauréat en science avec spécialisation en physique et un doctorat en physique nucléaire de l'Université McMaster.



Ken Nash
Président et chef de la direction

Ken Nash, président et chef de la direction, SGDN, et vice-président principal, Gestion des déchets nucléaires, Ontario Power Generation Inc
M. Nash fut un membre fondateur de la SGDN et le plus récent président du Conseil d'administration de la Société. Il a occupé différents postes dans la haute direction à Ontario Hydro et à OPG dans les domaines financiers, de l'ingénierie et de l'environnement dont, tout récemment, celui de vice-président principal, Division de la Gestion des déchets nucléaires. M. Nash est président et chef de la direction de la SGDN. Il agit aussi présentement comme président de l'EDRAM, une organisation internationale réunissant les dirigeants d'organismes de gestion des déchets de dix pays, dont le Canada.



Ronald (Ron) L. Jamieson

Ronald (Ron) L. Jamieson, administrateur, Ontario Power Authority
Ron Jamieson est membre du Conseil d'administration de l'Ontario Power Authority. Avant sa retraite à la fin de 2005, il occupait le poste de vice-président principal, Services bancaires aux Autochtones, Banque de Montréal. M. Jamieson a exercé plusieurs fonctions de haute direction dans l'industrie des services financiers. Tout au long de sa carrière, il a également pris part à des initiatives de développement économique en faveur des collectivités autochtones au Canada. M. Jamieson a aussi occupé le poste de président du Conseil et président et chef de la direction de la Société d'énergie de l'Ontario, dont le mandat était d'investir dans des projets énergétiques partout au Canada, ou d'y participer.



Sharon MacFarlane

Sharon MacFarlane, vice-présidente, Finances, Énergie NB
Mme MacFarlane est vice-présidente, Finances, Énergie NB depuis 2003. Elle s'est jointe à Énergie NB en 1997 à titre de directrice générale, Finances, et fut nommée vice-présidente, Finances et systèmes d'information, une année plus tard. Avant 1997, elle était vice-présidente, Finances et administration, à l'Université Mount Allison. Mme MacFarlane est diplômée de l'Université du Nouveau-Brunswick et est comptable agréée.



Josée Pilon

Josée Pilon, directrice, Projets spéciaux, Hydro-Québec
Mme Pilon détient une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université Laval. Elle fait partie du comité directeur sur l'évaluation du projet de réfection de Gentilly-2. À titre de directrice, Projets spéciaux, elle est responsable de l'évaluation des occasions d'affaires reliées aux nouvelles sources d'énergie développées par le secteur privé, dont l'éolien, la biomasse et l'hydroélectricité. Elle participe également à l'évaluation de l'impact financier sur les municipalités des nouveaux projets hydroélectriques. Avant d'assumer ses fonctions actuelles, elle a occupé plusieurs postes de développement des affaires dans des projets internationaux.



Deborah C. Poff

Deborah C. Poff, professeure de philosophie et de science politique, Université de Northern British Columbia
Deborah Poff est professeure de philosophie et de science politique à l'Université de Northern British Columbia. De 1994 à 2004, Mme Poff a occupé le poste de vice-présidente et prévôt à UNBC. En 2004 elle a obtenu le titre de fellow, Politique gouvernementale, du Sheldon Chumir Foundation in Ethical Leadership. Elle est fondatrice et éditrice de *Journal of Business Ethics*, *Teaching Business Ethics* et *Journal of Academic Ethics*. Elle est éditrice de *Business Ethics in Canada*. Mme Poff prépare actuellement un livre sur le leadership éthique et l'avenir de la gouvernance des universités.



C. Ian Ross

C. Ian Ross, président, GrowthWorks Canadian Fund Ltd.
Ian Ross a œuvré à à la Richard Ivey School of Business de l'Université Western Ontario de 1997 à septembre 2003. Jusqu'à tout dernièrement, il était directeur principal, Administration, au Bureau du doyen et agissait également comme administrateur-résident à l'Institut sur l'entrepreneurship, l'innovation et la croissance de cette école. Il a également agi comme gouverneur et président et chef de la direction de Ortech Corporation; président et chef de la direction de Provincial Papers Inc.; président et chef de la direction de Paperbound Industries Corp. M. Ross occupe présentement un poste d' administrateur dans un certain nombre d'entreprises, dont Ontario Power Generation Inc. Il est également membre du Barreau du Haut-Canada.

PIERRE CHARLEBOIS A ÉTÉ NOMMÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 22 FÉVRIER 2008



Pierre Charlebois

Pierre Charlebois, vice-président directeur et chef des opérations, Ontario Power Generation Inc.
Pierre Charlebois est vice-président directeur et chef des opérations à Ontario Power Generation Inc. (OPG). Il a été nommé à ce poste en décembre 2006 et est chargé des affaires reliées aux centrales nucléaires, hydrauliques et à combustibles fossiles. De décembre 2003 à novembre 2006, M. Charlebois occupait le poste de chef des opérations nucléaires et, à ce titre, était responsable des affaires et de la performance de la production nucléaire. Pierre Charlebois a obtenu un baccalauréat en sciences appliquées de l'Université d'Ottawa en 1975. Il est membre des Professional Engineers of Ontario.

Membres

GARY KUGLER
Président du Conseil

KEN NASH
Président et chef de la direction

KATHRYN SHAVER
Vice-présidente, Affaires de la société et secrétaire générale

FRANK KING
Vice-président, Science et technologie

ANGELO CASTELLAN
Administrateur principal des affaires financières

Notes : Angelo Castellan a succédé à Fred Long comme administrateur principal des affaires financières le 1er mars 2007. Frank King a été nommé vice-président, Science et technologie, le 12 novembre 2007.

L'équipe de la SGDN

En date du 31 décembre 2007, les effectifs de la SGDN comprenaient l'équivalent de 27 personnes à temps plein. Les effectifs étaient de 12 personnes en décembre 2006 et ont augmenté au cours de l'année. Les compétences ajoutées sont dans les domaines de la recherche sociale, des activités d'engagement, de la recherche technique, des ressources humaines et de l'administration.

La SGDN continuera à élargir la gamme de ses compétences internes en 2008, pour pouvoir procéder à la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive.

Notre siège social

De janvier à juin 2007, le siège social de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) était situé au : 49, avenue Jackes, Toronto, Ontario, M4T 1E2.

En juin 2007, le siège social a été déménagé au :
22, avenue St. Clair Est, 6e étage, Toronto, Ontario, Canada, M4T 2S3.

Le Comité consultatif

Mandat et composition

Le Comité consultatif de la SGDN a été mis sur pied par le Conseil d'administration en 2002, tel que requis par la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*).

Les membres originaux du Comité ont continué à remplir leur mandat jusqu'à la fin de décembre 2007. Le Conseil d'administration, après avoir complété son évaluation des compétences requises au sein du Comité consultatif pour les premières années de mise en œuvre par la SGDN, a invité les neuf membres à accepter un nouveau mandat. Sept d'entre eux ont accepté, ce qui apporte une importante mesure de continuité dans les opérations du Comité. L'honorable David Crombie a accepté de poursuivre à titre de président du Comité consultatif. Le Conseil d'administration a nommé trois nouveaux membres du Comité le 1er janvier 2008, ce qui portait à dix le nombre de membres, tel que mentionné aux pages 64 à 67.

Le Comité consultatif a satisfait à ses obligations en examinant et en commentant le Rapport d'étude de la SGDN en 2005, et ses commentaires ont été rendus publics au moment où le Rapport était présenté au ministre de Ressources naturelles Canada.

La prochaine obligation réglementaire du Comité sera de fournir ses observations à être incluses dans les rapports triennaux de la SGDN, le premier de ces rapports étant celui de 2010. Le Comité est tenu de présenter dans ces rapports ses commentaires sur les activités de la SGDN au cours des trois années précédentes, y compris sur les résultats des consultations publiques de la SGDN et l'analyse de toute incidence socio-économique de ses activités. Le Comité consultatif doit aussi présenter ses commentaires sur les plans stratégiques et prévisions budgétaires quinquennaux. Les rapports triennaux seront présentés au ministre de Ressources naturelles Canada et rendus publics en même temps.

Activités en 2007

En 2007, le Comité consultatif a poursuivi son rôle important, qui consistait à offrir encadrement et conseils à la SGDN de façon continue pendant cette période où la Société se préparait à la phase de mise en œuvre.

Le Comité a tenu quatre réunions officielles au cours de l'année. Chaque réunion incluait une séance à huis clos pendant laquelle les membres discutaient en privé hors de la présence des membres de la direction et du personnel de la SGDN. Les membres du Comité ont également tenu une conférence téléphonique informelle en 2007.

À chaque réunion, les membres de la direction et le personnel de la SGDN présentaient leurs rapports sur les recherches techniques et sociales récentes de même que sur les activités d'engagement du public et leurs conclusions. Une partie importante de l'attention du Comité a porté sur la planification par la SGDN des activités de mise en œuvre. Le Comité a reçu des présentations et a été consulté sur les programmes d'activités de l'année de la Société et sur son plan d'affaires pour 2008, l'élaboration de la formule de financement proposée et les objectifs stratégiques préliminaires qui doivent guider les premières activités de la Société.

Dans le cadre des discussions sur la planification, le Comité a formulé de nombreux commentaires sur les changements dans l'environnement externe, en particulier sur la construction de nouvelles centrales nucléaires au Canada et sur la meilleure façon pour la SGDN de se tenir au courant de ces développements et d'incorporer ces développements à son orientation stratégique. Le Comité a tenu compte de ce que la SGDN a l'obligation, en vertu de la *LDCN*, de voir à la gestion de tout le combustible nucléaire irradié au Canada et a fait ressortir que la Société doit se préparer en vue de différentes éventualités et de leurs effets sociaux et techniques.

Lors de discussions sur la gouvernance de la SGDN, les membres du Comité ont exprimé leur désir que le nouveau Conseil d'administration

poursuive ses opérations selon les principes adoptés par la SGDN pendant la phase d'étude et qu'elle maintienne sa vision pendant la Gestion adaptative progressive. Le Comité a insisté pour que les principes de transparence et d'ouverture soient énoncés de façon explicite dans la vision, la mission et les valeurs de la SGDN. Les membres du Comité consultatif ont aussi discuté de l'importance pour le programme technique des processus d'examen par des pairs, faisant valoir que la transparence et les examens indépendants sont essentiels pour maintenir la confiance du public envers les activités scientifiques et techniques de la SGDN.

Le Comité a exprimé son accord total à la création du Groupe de travail autochtone, Niigani. Les membres du Comité se sont réunis avec des représentants du Niigani en novembre pour échanger des idées et ont demandé qu'il y ait d'autres occasions de poursuivre les discussions. Ils ont encouragé la SGDN à continuer à inclure la participation autochtone dans tous ses domaines d'activité. Un membre du Comité, Donald Obonsawin, a été présent au Forum des Aînés de 2007 de la SGDN à Garden River, Ontario, pour y participer et pour entendre les discussions de première main.

Le Comité a apporté sa contribution à l'élaboration des programmes d'engagement du public de la SGDN. Les membres ont mentionné que le temps qui serait nécessaire pour établir des relations représenterait un des principaux défis de la SGDN. Ils ont réitéré leur soutien à la méthode de la SGDN de procéder par étapes, en fournissant de l'information, en favorisant les discussions et en faisant rapport. Ils ont encouragé la Société à demeurer souple dans son échéancier d'exécution.

Le Comité a discuté de différentes méthodes de diffuser l'information et d'engager le dialogue. Les membres ont invité la SGDN à s'assurer que des mécanismes soient en place pour solliciter les commentaires des jeunes sur les activités d'engagement à plus grande échelle de la Société. Le Comité a appuyé l'élaboration d'une stratégie d'engagement des jeunes et favorisé l'exploration de moyens de communication modernes pour rendre le dialogue accessible aux jeunes.

On a tenu des discussions avec la conseillère spéciale du Conseil d'administration, Elizabeth Dowdeswell, concernant la planification en vue de l'élaboration en concertation du processus de sélection d'un site. Le Comité consultatif a fourni des commentaires sur l'orientation proposée de cette activité et sur un document de discussion en voie de préparation visant à favoriser le dialogue avec les citoyens sur cette question.

Également en 2007, à la demande du président du Conseil, les membres du Comité consultatif ont été invités à discuter du mandat et de la composition du Comité en vue de la phase suivante où la SGDN doit mettre en œuvre la Gestion adaptative progressive. Le Comité a examiné la version préliminaire d'un mandat pour le Comité et a discuté de sa composition future. Les membres du Comité ont souligné l'importance de maintenir son indépendance et de bénéficier d'une expertise indépendante, tout en offrant des avis à la SGDN.

Le président du Comité consultatif a continué à avoir un accès direct à toutes les réunions du Conseil de la SGDN en vue d'assurer un échange complet d'informations. Ces séances représentaient des occasions régulières d'échange de points de vue et un moyen à la disposition du président du Comité consultatif d'apporter des informations complètes aux membres sur les sujets abordés par le Conseil d'administration. Les membres du Conseil et du Comité consultatif se sont rencontrés de façon informelle, à une occasion, pour des échanges de points de vue, comme cela s'était fait au cours des années antérieures.

À la demande du Comité consultatif, la SGDN prépare des comptes rendus officiels des réunions du Comité consultatif et les met à la disposition du public. On peut les consulter sur le site Web de la SGDN au **www.sgdn.ca/comiteconsultatif**.

Les membres du Comité consultatif

AU 1ER JANVIER 2008, LE COMITÉ CONSULTATIF COMPRENAIT LES MEMBRES SUIVANTS :



L'honorable David Crombie – président du Comité consultatif
L'honorable David Crombie est président de David Crombie and Associates, président de la Toronto Lands Corporation et président d'Ontario Place. Il fut président et chef de la direction de l'Institut urbain du Canada. Ancien maire de Toronto et ancien membre du Conseil privé, M. Crombie a été le premier chancelier de l'Université Ryerson et est titulaire de doctorats en droit (Honoris causa) qui lui ont été décernés par l'Université de Toronto et l'Université de Waterloo. M. Crombie est Officier de l'Ordre du Canada.



David R. Cameron
David R. Cameron est chef de département et professeur au département de Sciences politiques de l'Université de Toronto et membre de la Société royale du Canada. Il a occupé de nombreux postes de haut fonctionnaire dans les administrations fédérale et ontarienne. Il continue à formuler des avis sur un grand nombre de questions gouvernementales.



Frederick Gilbert
Frederick Gilbert est président de l'Université Lakehead de Thunder Bay, en Ontario. Il a mené une longue carrière dans l'enseignement et dans l'administration aux États-Unis et au Canada à la Colorado State University, à la University of Northern British Columbia, à la Washington State University, à la University of Guelph et à la University of Maine. Il a aussi occupé plusieurs postes dans la fonction publique dans le domaine de la gestion de l'environnement et des espèces sauvages. Ses domaines de recherche sont la gestion des ressources et l'utilisation durable de l'environnement naturel.



Eva Ligeti
Eva Ligeti est directrice exécutive au Clean Air Partnership, organisme sans but lucratif ayant pour mandat de faire de Toronto une ville plus respectueuse de l'environnement et un chef de file mondial en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. Avocate de formation, elle a été la première commissaire à l'environnement de l'Ontario, poste qu'elle a occupé de 1994 à 1999. Mme Ligeti siège au Conseil d'administration du Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités, elle est membre du Comité d'experts sur l'adaptation au changement climatique de l'Ontario et elle est coprésidente du Green GTA Task Force. Elle enseigne le droit de l'environnement au programme de deuxième cycle en Sciences environnementales de l'Université de Toronto.



Derek Lister
Derek Lister est directeur du département de Génie chimique à l'Université du Nouveau-Brunswick à Fredericton, où il est également titulaire de la chaire de recherche en génie nucléaire. Ses principaux domaines de recherche sont la chimie et la corrosion associées aux circuits nucléaires. Il fait partie d'un certain nombre de comités nationaux et internationaux.



Donald Obonsawin
Donald Obonsawin est président et chef de la direction de Jonview Canada Inc. Il a été sous-ministre dans sept ministères ontariens sur une période de 15 ans. Il a aussi occupé des postes de haut fonctionnaire fédéral, notamment au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et au ministère de la Santé et du Bien-être social.



Daniel Rozon
Daniel Rozon est professeur à la retraite de génie physique à l'École Polytechnique de Montréal. Membre de la Société nucléaire canadienne, il est spécialiste de la physique des réacteurs et s'intéresse tout particulièrement à l'optimisation de la gestion du combustible nucléaire. Il a été directeur de l'Institut de génie nucléaire pendant plus de 15 ans.

ONT ÉGALEMENT ÉTÉ MEMBRES DU COMITÉ EN 2007 :



Helen Cooper (octobre 2002 à décembre 2007 inclusivement)
Helen Cooper a consacré la majeure partie de sa carrière au domaine de la planification stratégique et du développement des organismes parapublics et sans but lucratif. Elle a exercé les fonctions de médiatrice et d'arbitre dans la résolution de conflits et a enseigné l'urbanisme à l'Université Queen's et à l'Université de Waterloo. Ancienne mairesse de Kingston, en Ontario, Mme Cooper a aussi été présidente de l'Association des municipalités de l'Ontario.



Gordon Cressy (octobre 2002 à décembre 2007 inclusivement)
Gordon Cressy était président de la Fondation Canadian Tire pour la famille jusqu'à sa retraite au début de 2007. Ancien président de United Way of Greater Toronto, il a occupé des postes de vice-président à l'Université de Toronto et à l'Université de Ryerson. Il a une longue expérience du bénévolat communautaire.

LES MEMBRES SUIVANTS ONT ÉTÉ NOMMÉS AU COMITÉ CONSULTATIF LE 1ER JANVIER 2008 :



Dre Marlyn Cook

Mme Cook agit actuellement comme médecin de famille auprès du Département de la santé du Conseil des Mohawk d'Akwesasne, dans la Mohawk Community of Akwesasne, en Ontario. La docteure Cook est de nation crie et membre de la Grand Rapids First Nation dans le Nord du Manitoba. Elle a pratiqué la médecine dans plusieurs collectivités autochtones du Nord du Manitoba et est active dans sa collectivité, agissant comme conseillère et membre du Conseil d'administration d'un certain nombre d'organisations. La docteure Cook est reconnue pour ses travaux d'amalgame entre la médecine occidentale et la médecine traditionnelle et a participé à diffuser ces connaissances chez des étudiants en médecine et des médecins partout au Canada. Elle a la conviction que la guérison doit viser tous les aspects du patient – spirituel, mental, physique et émotif.



Rudyard Griffiths

Rudyard Griffiths est un cofondateur de l'Institut du Dominion, un organisme national sans but lucratif se consacrant à la promotion de l'histoire et de la citoyenneté partagée et est cofondateur des Salon Speakers Series. En 2006, M. Griffiths a été reconnu par le Globe and Mail comme l'un des Top 40 under 40 (40 premiers de moins de 40 ans). Il fait partie du Conseil d'administration d'organismes sans but lucratif, tient une chronique au Toronto Star et est fréquemment invité comme observateur politique par CityTV. Rudyard possède un diplôme de l'Université de Toronto et une maîtrise en philosophie du Emmanuel College, Cambridge.



Dougal McCreath

Dougal McCreath est professeur de génie civil et minier à l'Université Laurentienne à Sudbury, Ontario. Fellow de l'Institut canadien des ingénieurs, il a une vaste expérience en enseignement, en recherche et en consultation internationale, allant de la conception d'excavations en profondeur au rétablissement de la pérennité des écosystèmes endommagés. Il a fait partie de deux groupes d'experts de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale chargés d'étudier des questions reliées à l'énergie nucléaire.

Rapport des vérificateurs et Sommaires financiers

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) ont été établis sous la responsabilité de la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Lorsque d'autres méthodes comptables existent, la direction a choisi celles qu'elle considère comme les plus appropriées. La préparation d'états financiers donne nécessairement lieu à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque des opérations ayant une incidence sur la période comptable courante ne peuvent être comptabilisées avec certitude qu'à une date ultérieure. Les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 25 janvier 2008.

La direction maintient un système de contrôle interne conçu pour établir avec une assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et précise, que l'actif est préservé et que les opérations sont exécutées conformément aux autorisations données par la direction. Le système est contrôlé et évalué par la direction.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche, s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par les membres. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers et à indiquer si, à leur avis, ils présentent fidèlement la situation financière de la Société conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport des vérificateurs décrit la portée de leur vérification et présente leur opinion.

22 FÉVRIER 2008

K. E. Nash

Ken Nash
Président

A. Castellan

Angelo Castellan
Administrateur principal
des affaires financières

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de la Société de gestion des déchets nucléaires

Nous avons vérifié le bilan de la Société de gestion des déchets nucléaires (la « SGDN ») au 31 décembre 2007 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la SGDN. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la SGDN au 31 décembre 2007 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur les corporations canadiennes, nous déclarons qu'à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Deloitte & Touche, s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)
Le 25 janvier 2008

Bilan

Bilan

31 DÉCEMBRE 2007	2007	2006
ACTIF		
À COURT TERME		
Trésorerie	4 999 105 $	1 210 708 $
Débiteurs (NOTE 5)	365 920	126 764
Charges payées d'avance et dépôts	253 046	7 074
	5 618 071	**1 344 546**
IMMOBILISATIONS (NOTE 4)	938 773	64 561
	6 556 844 $	**1 409 107 $**
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (NOTE 5)	1 406 469 $	514 605 $
Apports excédentaires à rembourser aux membres (NOTE 6)	4 211 602	–
	5 618 071	**514 605**
ENGAGEMENTS (NOTE 7)		
ACTIF NET		
Montant net investi en immobilisations	938 773	64 561
Montant grevé d'une affectation interne (NOTE 6)	–	829 941
	938 773	**894 502**
	6 556 844 $	**1 409 107 $**

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL LE 22 FÉVRIER 2008 :

K. E. Nash

Ken Nash
Président et chef de la direction
Toronto, Canada

C. Ian Ross
Président, Comité de la vérification,
des finances et des risques
Toronto, Canada

État des résultats

État des résultats

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007

	2007	2006
PRODUITS		
Apports des membres (NOTE 5)	15 444 090 $	4 200 000 $
Apports des non-membres	255 910	–
Intérêts créditeurs	313 836	30 326
	16 013 836	**4 230 326**
CHARGES		
Administration et analyse financière (NOTE 5)	4 468 206	2 097 880
Consultation des parties intéressées et communications	649 442	565 288
Recherche et développement techniques	5 052 959	–
Conformité et gouvernance	884 833	496 017
Recherche sociale et mise en œuvre de l'assistance	541 189	–
Perfectionnement d'analyses et travail préparatoire	–	231 018
Amortissement	116 990	34 969
Perte à la cession d'actifs	44 344	–
	11 757 963	**3 425 172**
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**4 255 873 $**	**805 154 $**

État de l'évolution de l'actif net

État de l'évolution de l'actif net

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007

	2007			2006
	Investissement en immobilisations	Montant grevé d'une affectation interne	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	64 561 $	829 941 $	894 502 $	89 348 $
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(161 334)	4 417 207	4 255 873	805 154
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	1 035 546	(1 035 546)	–	–
MONTANTS À REMBOURSER AUX MEMBRES (NOTE 6)	–	(4 211 602)	(4 211 602)	–
SOLDE À LA FIN	**938 773 $**	**– $**	**938 773 $**	**894 502 $**

État des flux de trésorerie

État des flux de trésorerie

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007

	2007	2006
RENTRÉES (SORTIES) NETTES DE FONDS LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
FONCTIONNEMENT		
Trésorerie provenant des apports	15 700 000 $	4 251 639 $
Intérêts reçus	313 836	30 326
	16 013 836	**4 281 965**
Trésorerie versée en échange de fournitures et de services	(11 189 893)	(4 041 547)
	4 823 943 $	**240 418 $**
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(1 035 546)	(10 182)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	**3 788 397**	**230 236**
TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 210 708	980 472
TRÉSORERIE À LA FIN	**4 999 105 $**	**1 210 708 $**

Notes complémentaires

31 DÉCEMBRE 2007

1. But de l'organisme

La Société de gestion des déchets nucléaires (la « SGDN ») est un organisme sans but lucratif sans capital-actions, constitué conformément à la *Loi sur les corporations canadiennes* de 1970 (la « *Loi* »), ainsi que l'exige la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* du Canada (2002) (la « *LDCN* ») qui est entrée en vigueur le 15 novembre 2002.

Aux termes de la *LDCN*, les sociétés productrices d'électricité qui génèrent du combustible nucléaire irradié doivent constituer un organisme de gestion des déchets. Conformément à la *LDCN*, la SGDN a formé un Comité consultatif, mené une étude et adressé des recommandations sur la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au gouvernement du Canada. Les résultats de l'étude et les recommandations ont été présentés en novembre 2005. Dans le cadre de son mandat à long terme, la SGDN a maintenant la responsabilité de mettre en œuvre la Gestion adaptative progressive, une méthode que le gouvernement du Canada a choisie pour la gestion du combustible nucléaire irradié.

La SGDN a officiellement commencé ses activités le 1er octobre 2002. Les membres fondateurs de la Société sont Hydro-Québec, Énergie nucléaire NB et Ontario Power Generation Inc. (les « membres »), des sociétés canadiennes qui génèrent actuellement du combustible nucléaire irradié en tant que sous-produit de la production d'électricité.

En vertu d'un accord conclu entre les membres, ceux-ci se partagent les coûts de la SGDN au prorata du nombre de grappes de combustible irradié que chacun possède.

Maintenant que le gouvernement du Canada a choisi une méthode de gestion du combustible nucléaire irradié, les membres de la SGDN doivent examiner, modifier et reformuler le règlement de la SGDN en vue de refléter les objectifs et les responsabilités de celle-ci à l'égard d'un mandat de mise en œuvre. Le règlement modifié et reformulé doit être approuvé à l'unanimité par les membres de la SGDN et recevoir l'aval du ministre de l'Industrie du Canada.

2. Modifications de conventions comptables

Le 1er janvier 2007, la SGDN a dû adopter les normes révisées de l'Institut canadien des comptables agréés (l'« ICCA ») relatives à la comptabilisation, à l'évaluation et à la présentation des instruments financiers par les organismes sans but lucratif. Ces normes sont énoncées aux chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et 3865, « Couvertures ».

Conformément à ces normes révisées, la SGDN a classé chacun de ses instruments financiers dans des catégories comptables qui sont en vigueur à compter du 1er janvier 2007. La catégorie dans laquelle est classé un élément détermine le traitement comptable qui lui sera réservé en vertu

des nouvelles normes. Le classement suivant des instruments financiers de la SGDN est en vigueur à compter du 1er janvier 2007 :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés dans les éléments « détenus à des fins de transaction ». Les éléments détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de leur valeur nominale sont comptabilisées dans l'état des résultats de l'exercice en cours.

- Les débiteurs sont classés dans les « prêts et créances ». Les « prêts et créances » sont comptabilisés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur.

- Tous les créditeurs et charges à payer sont classés dans les « Autres passifs ». Les « Autres passifs » sont comptabilisés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces nouvelles normes n'ont donné lieu à aucun ajustement ni en début ni en fin d'exercice.

La SGDN a choisi de fixer au 1er janvier 2003 sa transition à la comptabilisation des dérivés incorporés. Un examen des contrats de la SGDN indique qu'aucun dérivé incorporé ne nécessite d'être comptabilisé séparément à titre de dérivé.

3. Principales conventions comptables

MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers de la SGDN constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux normes comptables qui s'appliquent aux organismes sans but lucratif établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, et les apports grevés d'une affectation sont présentés selon la méthode du report. Les principales conventions comptables adoptées par la SGDN sont les suivantes :

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Mobilier	7 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	10 ans (durée du bail)

Impôts sur les bénéfices

La SGDN est un organisme sans but lucratif et, en vertu de l'article 149(1)(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu, elle n'est pas assujettie à l'impôt.

Produits d'apports

Les apports sont comptabilisés dans les produits de l'exercice auquel ils se rapportent. Le remboursement des apports excédentaires des membres pourrait être requis en vertu de l'accord conclu entre les membres. Par conséquent, tout excédent des produits sur les charges est pris en compte dans l'actif net grevé d'une affectation interne. Les montants qui sont considérés comme remboursables diminuent le montant grevé d'une affectation interne.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période visée. Étant donné l'incertitude inhérente à ces estimations, les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

4. Immobilisations

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier	428 298 $	30 593 $	397 705 $	47 043 $
Améliorations locatives	246 701	12 335	234 366	–
Matériel informatique	367 242	60 540	306 702	17 518
	1 042 241 $	103 468 $	938 773 $	64 561 $

5. Opérations entre apparentés et soldes

	2007	2006
OPÉRATIONS DURANT L'ANNÉE		
Apports des membres		
• Ontario Power Generation Inc.	14 180 240 $	3 721 656 $
• Énergie nucléaire NB	656 260	253 507
• Hydro-Québec	607 590	224 837
	15 444 090	**4 200 000**
Opérations avec Ontario Power Generation Inc.		
• Services de gestion (inclus dans les frais d'administration et d'analyse financière)	3 113 040	1 547 520
• Remboursement de droits de location et d'immobilisations particulières liés au déménagement au 22 St. Clair Avenue	791 063	–
• Recouvrement du loyer et des frais partagés	(128 926)	–
SOLDES IMPAYÉS		
Montants à verser à Ontario Power Generation Inc. (inclus dans les créditeurs et charges à payer)	583 586	285 222
Montants à recevoir de (inclus dans les débiteurs):		
Ontario Power Generation Inc.	128 926	–
Énergie nucléaire NB	–	67 185
Hydro-Québec	–	59 579

La SGDN et Ontario Power Generation Inc. (« OPG ») ont conclu une entente de partage des coûts relative aux coûts liés aux travaux effectués par le personnel d'OPG sur les programmes de travail de SGDN, à l'aménagement des bureaux partagés et à la gestion du bureau.

Les coûts liés aux travaux effectués par le personnel d'OPG sur les programmes de travail de la SGDN sont assujettis au partage des coûts, selon qu'il s'agit d'un engagement à plein temps, d'un engagement proportionnel ou d'heures de travail variables.

Le partage des coûts liés à l'aménagement et à l'entretien continu des bureaux partagés dépend des taux d'occupation prévus du personnel, qui sont actuellement établis à 67 % pour le personnel de la SGDN et à 33 % pour le personnel d'OPG. Au nombre des coûts partagés assujettis à l'entente de partage figurent les améliorations locatives, l'achat de nouveau mobilier de bureau, les coûts de location des locaux loués, les coûts des services publics, les assurances et les fournitures de bureau courantes.

6. Apports excédentaires à rembourser aux membres

Le 13 décembre 2007, les membres ont approuvé le remboursement des apports excédentaires d'un montant de 4 211 602 $ aux membres, conformément aux modalités de l'accord conclu entre les membres de la SGDN. Ces montants doivent être remboursés en 2008. Au cours de l'exercice précédent, les membres avaient convenu que les apports excédentaires d'un montant de 829 941 $ seraient conservés dans l'actif net grevé d'une affectation interne afin de financer les améliorations locatives des nouveaux bureaux.

7. Engagements

i) Le 22 décembre 2006, la SGDN a conclu un contrat de location de cinq ans pour ses bureaux situés au 22 St. Clair Avenue East, à Toronto (Ontario), prenant effet le 1er juillet 2007. Les paiements de location totalisent annuellement 229 360 $ et sont majorés des montants supplémentaires liés aux impôts fonciers, aux services publics et à l'entretien, pour la durée du contrat de location. La SGDN a la possibilité de prolonger la durée du contrat de location pour une période additionnelle de cinq ans selon les mêmes modalités et conditions, à l'exception des paiements annuels minimaux de location qui seront de 265 198 $.

 Pour la durée initiale du contrat de location, les paiements annuels minimaux estimatifs s'échelonnent comme suit :

2008	229 360 $
2009	229 360 $
2010	229 360 $
2011	229 360 $
2012	114 680 $

ii) La SGDN est en négociations avec le propriétaire en vue de louer une surface de bureaux additionnelle de 4 873 pieds carrés, moyennant un tarif de location annuel minimal de 18,50 $ le pied carré.

8. Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des ententes qui répondent à la définition d'une garantie.

a) La Société a accordé une indemnisation en vertu d'un contrat de location visant l'utilisation de ses locaux. Aux termes de ce contrat, la Société accepte d'indemniser la contrepartie relativement à divers éléments incluant, sans s'y limiter, tous les passifs, toutes les pertes, toutes les poursuites et tous les dommages survenus pendant ou après la durée du contrat.

b) La Société accorde une indemnisation à tous les administrateurs, membres de la direction et employés agissant au nom de la Société relativement à divers éléments incluant, sans s'y limiter, des montants pour régler des poursuites judiciaires à l'égard de services fournis à la Société, sous réserve de certaines restrictions.

La nature de ces ententes d'indemnisation ne permet pas à la Société de faire une estimation raisonnable du montant maximal que la Société pourrait devoir payer, en raison des difficultés que comporte l'évaluation du passif, difficultés qui traduisent l'imprévisibilité des événements futurs et la couverture illimitée offerte aux contreparties. Historiquement, la Société n'a pas effectué de paiements en vertu de ces ententes ou d'ententes semblables et, par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé relativement à ces ententes.

FSC
Sources Mixtes
Groupe de produits issu de forêts bien gérées, de sources contrôlées et de bois ou fibres recyclés.
Cert no. SW-COC-1862
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council

Dessin **Hambly & Woolley Inc.**
www.hamblywoolley.com